

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 12 juin 2017 13 h

Séance tenue le lundi 12 juin 2017 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Luis Miranda.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Luc Ferrandez.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT PROPOSÉ À L'ARTICLE 3.01 AFIN DE RETIRER L'ARTICLE 80.01 (51.01) À L'ORDRE DU JOUR :

M. Luis Miranda.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT PROPOSÉ À L'ARTICLE 3.01 AFIN DE RETIRER L'ARTICLE 80.01 (51.01) À L'ORDRE DU JOUR

M. Luc Ferrandez.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Alain Marcoux, Directeur général Me Yves Saindon, Greffier de la Ville Mme Pascale Loiseau, analyste-rédactrice Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement. Il informe les membres que durant la période touristique des visites guidées de l'hôtel de ville sont offertes à heures fixes sans prises de rendez-vous du lundi au vendredi, du 27 juin au 25 août 2017, entre 11 h et 16 h 30 et que ces visites sont gratuites et disponibles en français et anglais.

Le président du conseil poursuit en indiquant que la programmation spéciale des expositions à l'hôtel de ville attire une foule nombreuse, et que plus de 25 000 visiteurs ont été accueillis dans le hall d'honneur en date du 1^{er} juin 2017. D'ailleurs, il informe les élus que trois expositions se tiendront dans le hall pour la période estivale dont la première intitulée « Montréal – ville internationale », qui débute aujourd'hui, le 12 juin et se poursuivra jusqu'au 17 juin 2017. Cette exposition se veut une fenêtre pour aider à mieux comprendre le rôle à l'international de cette métropole francophone cosmopolite, très engagée dans des enjeux de diplomatie urbaine et impliquée dans plusieurs causes humanitaires avec des organismes internationaux et des associations de villes. Ce faisant, Montréal tend à être à l'avant-garde dans de nombreux dossiers. Cette exposition, qui sera présentée plus tard au Palais des congrès dans le cadre du congrès mondial de Métropolis, aide également à mieux comprendre la panoplie d'initiatives dans lesquelles la Métropole s'implique, Métropole qui rayonne également grâce aux talents d'ici.

Le président indique que la deuxième exposition intitulée « Montréal, à coup sûr ! Une histoire de baseball », qui se tiendra du 27 juin au 19 août 2017, se veut un retour sur l'histoire du baseball à Montréal pour la période de 1860 à nos jours. Plus de 100 objets de collection seront présentés lors de cette exposition qui peut être qualifiée de calibre « Ligue majeure ». Le président mentionne qu'à cette occasion, les portes de l'hôtel de ville seront ouvertes en soirée, dès 18 h, le mardi 27 juin, afin de permettre de découvrir cette exposition incontournable. La troisième exposition intitulée « 50° anniversaire de l'Expo 67, 1967-2017 : Charles de Gaulle et le balcon » qui se tiendra du 21 au 28 juillet 2017 est présentée pour souligner le 50° anniversaire de l'Exposition universelle ainsi que le 50° anniversaire de la visite du général de Gaulle à Montréal.

Le président du conseil informe les membres que le parvis de l'hôtel de ville sera agrémenté de magnifiques mosaïcultures qui, cette année, reprennent les thématiques suivantes : « les armoiries de la Ville de Montréal », « le 375^e anniversaire de Montréal », « le 50^e anniversaire de l'Expos 67 », « le 150^e anniversaire de la Confédération », « le 350^e anniversaire de Lachine », « la 37^e Assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones », « le 12^e Congrès mondial de Metropolis » et « 2017, année de réconciliation avec les peuples autochtones ».

De plus, comme il est de coutume de souligner des mentions spéciales reçues par un membre, le président du conseil félicite la cheffe de l'opposition officielle, Madame Valérie Plante, récipiendaire du prix Lys de la Diversité du Québec remis lors du 5^e gala du Grand prix Mosaïque, le 25 mai dernier.

Il informe l'assemblée de quelques changements survenus depuis la dernière assemblée du conseil, soit le fait que le conseiller Benoit Dorais a rejoint les rangs de l'opposition officielle – Projet Montréal, que la conseillère Lorraine Pagé et le conseiller Jean-François Cloutier ont rejoint les rangs de l'Équipe Coderre et que la conseillère Elsie Lefebvre siège à titre d'indépendante. Il dépose un nouveau plan de banquette à l'attention des membres du conseil, à cet effet.

Le président signale les événements suivants : le 1^{er} juin 2017 « Journée internationale de l'enfant », le 5 juin 2017 « Journée mondiale de l'environnement », le 14 juin 2017 « Journée mondiale du don de sang », le 15 juin 2017 « Journée internationale contre la faim », le 20 juin 2017 « Journée internationale des refugiés » et le 21 juin 2017 « Journée internationale de la musique ». Il souligne que l'Assemblée nationale du Québec a promulgué, le 15 juin 2017, « Journée mondiale contre la maltraitance des aînées », telle que décrété par l'Organisation mondiale de la santé en collaboration avec The International Network for the Prevention of Elder Abuse (INPEA).

Pour terminer, le président du conseil souligne les anniversaires de naissance des conseillères et des conseillers pour le mois de juin, à savoir : Dimitrios (Jim) Beis, Aref Salem, la cheffe de l'opposition officielle, Valérie Plante et Pierre Desrochers.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de À Objet

Mme Valérie Plante M. Denis Coderre

Souhaite connaître le nombre de logements de 3 chambres et plus ainsi que le nombre de parcs qui sont prévus dans le projet résidentiel à être construit sur le site de l'Hôpital de Montréal pour enfants afin que ce projet réponde à la stratégie du centre-ville de l'administration qui vise à réduire l'exode des familles avec enfants

Question de À Objet

M. François Limoges M. Denis Coderre Témoignage du maire à la Commission (M. Francesco Miele) Chamberland sur l'espionnage journalistique –

Résultat escompté par le maire en demandant à sa directrice des Communications de faire pression auprès du journaliste Patrick Lagacé

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, soulève une question de pertinence pour demander au leader de l'opposition officielle, M. François Limoges, d'éviter de présumer de l'humeur du maire, lors de ses interventions, puisqu'il est le premier à s'indigner lorsqu'il se sent visé, et il lui demande de s'en tenir à une question précise

M. François Limoges M. Denis Coderre Invite le maire à faire appel au Programme d'aide aux employés (PAE) pour la gestion de la colère

et non au directeur du Service de police

Mme Justine McIntyre M. Denis Coderre Questionne la motivation derrière la nomination à (M. Francesco Miele) la présidence du conseil d'agglomération pour

remplacer le conseiller Benoit Dorais – souhaite savoir si les qualités de ce dernier ne sont plus les mêmes à la suite de son adhésion au parti Projet Montréal / Reconnaître les qualités des membres et éviter toute forme de partisannerie lors de

nominations

Mme Magda Popeanu M. Denis Coderre Déplore le fait que la Ville ait à débourser encore plus pour l'acquisition des terrains sur le site Blue

plus pour l'acquisition des terrains sur le site Blue Bonnets après y avoir investi plus de 35 M\$ – Mettre en place un programme particulier d'urbanisme avec consultation en faveur des citoyens pour le projet résidentiel sur ces terrains afin d'éviter les mêmes erreurs que le projet Le

Triangle

M. Marvin Rotrand M. Denis Coderre Appui financier de l'administration souhaité pour (M. Russell Copeman) aider à renverser la décision du gouvernement du

aider à renverser la décision du gouvernement du Québec de procéder à une refonte de la carte électorale du Québec qui résultera en une perte de représentation pour l'Île de Montréal –

Mesures concrètes pour éviter cette refonte

M. Peter McQueen M. Denis Coderre Dalle-parc et lien piétonnier dans le projet de

(M. Russell Copeman) réaménagement de l'échangeur Turcot – Exiger du ministre Lessard un engagement afin que des actions concrètes soient prises pour le retour de

cette dalle-parc dans le plan initial / Établir un échéancier pour que le Service des grands parcs

débute ces travaux

À 13 h 35,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil afin de terminer la liste de noms inscrits au tableau, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).*

La proposition est agréée.

M. Craig Sauvé M. Denis Coderre Tenir compte des recommandations de M. Pierre Lacasse, fonctionnaire embauché par la Ville pour

améliorer la circulation et solutionner les problèmes du réseau routier – Justification d'une dépense de 100 000 \$ pour un poste dont le titulaire n'a aucun pouvoir sur les décisions de l'administration en ce qui concerne les travaux

d'asphaltage du boulevard René-Lévesque en

vue de la tenue de la Formule E

Question de À **Objet**

Mme Émilie Thuillier M. Denis Coderre Refus de l'administration de participer à une table (M. Lionel Perez) de travail avec les commerçants du boulevard

> (M. Harout Chitilian) Gouin Ouest, entre les boulevards Lachapelle et Laurentien, pour trouver des mesures correctionnelles afin de les aider à faire face aux

impacts des travaux de réfection sur ce tronçon

du boulevard

M. Steve Shanahan M. Denis Coderre Si le maire a eu des preuves absolues à l'effet (M. Francesco Miele)

qu'il y a eu des fuites concernant un billet de contravention impayé par le maire de Montréal

Le président du conseil rappelle au conseiller Shanahan que sa sous-question doit être en lien avec la première question. Le conseiller Shanahan poursuit son intervention.

M. Denis Coderre Mauvais exemple à donner de remettre en doute la M. Steve Shanahan (M. Francesco Miele)

capacité du Service de police de la Ville de Montréal à garder secrètes des informations

confidentielles

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 48.

Il est proposé par M. Francesco Miele

> appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les articles 3.01 à 3.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0635

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 12 juin 2017, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y retirant l'article 80.01 (20.39).

Un débat s'engage.

Le leader de l'opposition officielle, M. François Limoges, propose un amendement à l'ordre du jour, soit l'ajout d'un article 80.01 (51.03) ayant pour objet « Nomination à la présidence de la Commission sur l'inspecteur général » afin que la présidence de ce poste revienne à un membre de l'opposition officielle puisque la conseillère Lorraine Pagé qui occupe ce poste vient de se joindre à l'Équipe Coderre. M. Limoges indique que la démarche de l'opposition officielle s'inscrit aussi dans le cadre du remplacement du conseiller Benoit Dorais à la présidence du conseil d'agglomération, remplacement qui est décrié, alors que l'administration en place prétend que ce remplacement est proposé dans le cadre des quotas à respecter en regard du nombre de sièges que les élus de l'opposition officielle peuvent occuper au sein du conseil d'agglomération.

Par ailleurs, le leader de l'opposition officielle affirme que si cet amendement était refusé par l'administration, les membres de sa formation seraient prêts à accepter le statu quo jusqu'aux élections de novembre, soit le maintien de la conseillère Pagé à la présidence de la commission sur l'inspecteur général et le maintien du conseiller Benoit Dorais à la présidence du conseil d'agglomération.

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, informe le président du conseil, M. Frantz Benjamin, que l'administration ne consent pas à l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Le président du conseil indique au leader de l'opposition officielle que puisqu'il n'y a pas consentement, l'ordre du jour ne peut donc être modifié et ce, conformément à l'article 32 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051, modifié).

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

d'amender l'ordre du jour en y retirant l'article 80.01 (51.01).

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, informe le président du conseil, M. Frantz Benjamin, que l'administration ne consent pas au retrait de cet article de l'ordre du jour.

Le président du conseil indique au leader de l'opposition officielle qu'il n'y a pas consentement de l'administration et invite ce dernier à poursuivre, soit par la demande d'un vote à main levée ou enregistré sur sa proposition d'amendement.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote enregistré sur l'amendement de l'ordre du jour afin d'y retirer l'article 80.01 (51.01).

Un débat s'engage.

Le greffier l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Thuillier,

Ouellet, Sigouin, Ryan, Sauvé, Dorais, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci, Shanahan,

Hénault, Deschamps, Barbe et Searle (24)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez,

Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Cloutier, Pagé, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Rotrand,

Dauphin et Cinq-Mars (38)

Résultat: En faveur : 24

Contre: 38

Le président du conseil déclare la proposition de retrait de l'article 80.01 (51.01) du leader de l'opposition officielle et de la conseillère Laurence Lavigne Lalonde rejetée à la majorité des voix.

Le leader de la majorité, tel que convenu avec le président du conseil, rappelle aux élus que l'ordre du jour est modifié par le retrait de l'article 80.01 (20.39).

Le président du cor est	nseil met aux voix l'article 3.01, tel que modifié, et le déclare adopté à l'unanimité, et il
RÉSOLU	
en conséquence.	
03.01	
CM17 0636	·
Approbation du p 2017	rocès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 mai
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
	cès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 mai 2017, rticle 333 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> et suivant le certificat du 1 ^{er} juin 2017 émis par
Adopté à l'unanimite	é.
03.02	
CM17 0637	
Approbation du pr	rocès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 15 mai 2017
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
	cès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 15 mai 2017,

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 15 mai 2017, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 8 juin 2017 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 - Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 1^{er} au 28 mai 2017.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 28 mai 2017.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et ville*s pour la période du 1^{er} au 28 mai 2017.

Dépôt de la ré	ponse du com	ité exécutif	au rappor	t de la C	ommission	sur le dév	reloppemei	nt social
et la diversité	montréalaise	intitulé : «	Examen	public :	Vers une	Politique	de dévelo	pement
social »				-		-	-	-

Comm	ader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la nission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé : « Examen public : Vers une ue de développement social », et le conseil en prend acte.
Un dé	bat s'engage.
04.04 1	
5 – Dé	épôt des résolutions de conseils d'arrondissements
Le pré	esident du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »
Aucun	document n'est déposé.
	
6 - Dé	pôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil
Le pre conse	ésident du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du il »
	Par Monsieur Harout Chitilian
6.01	Réponse écrite de monsieur Sylvain Perras à la question de madame Émilie Thuillier, lors du Conseil du 16 mai dernier concernant l'évolution année / personne du Service des technologies de l'information (STI) 2013-2017.
7 - Dé	
	esident du conseil appelle le point « Dépôt »
	der de la majorité dépose le document suivant :
20 100	dor do la majorito doposo lo document curvant .
7.01	Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 9 mai 2017
7.02	Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 mai 2017

CM17 0639

Dépôt du Rapport annuel 2016 de l'ombudsman de Montréal

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport annuel 2016 de l'ombudsman de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.03

Article 7.04

Dépôt du Rapport annuel 2016 de la vérificatrice générale de la Ville

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose sous forme électronique (clé USB) le rapport annuel 2016 de la vérificatrice générale de la Ville, et le conseil en prend acte.

Il informe les membres que l'étude de l'article 7.04 est suspendu conformément à la résolution CM11 0184 de l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2011, qui prévoit la tenue d'un comité plénier d'une durée de 90 minutes le mardi matin suivant le dépôt du rapport, soit le 13 juin 2017, après les périodes de questions des citoyens et des élus. La proposition est agréée. À 14 h 12, le conseil suspend ses travaux afin de permettre la distribution du Rapport annuel 2016 de la vérificatrice général aux membres. À 14 h 17, le conseil reprend ses travaux. 7.05 Déclaration d'intérêts pécuniaires - Voir l'annexe au procès-verbal. CM17 0640 Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2017 en date du 31 mars 2017 - Volet municipal et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 mars 2017 comparé avec le 31 mars Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la projection des résultats de l'exercice 2017 en date du 31 mars 2017 - Volet municipal et l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 mars 2017 comparé avec le 31 mars 2016, et le conseil en prend acte. Un débat s'engage. 07.06 1175205003

CM17 0641

Dépôt du Rapport annuel 2015-2016 du Cirque Éloize, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport annuel 2015-2016 du Cirque Éloize, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.07

07.12 1174390002

Dépôt du Rapport annuel des acti	rités 2016 de l'organisme Lo	es 7 Doigts, en v	vertu de la résolution
CM13 1157			

Le	: leader de	e la majorité,	M. Fr	ancisco l	Miele,	dépose l	e Rapport	annuel	des activité	s 2016 de	l'organisme
Le	s 7 Doigts	, en vertu de	e la ré	solution (CM13	1157, et	le conseil	en pren	id acte.		

07.08
CM17 0643
Dépôt du Rapport annuel 2015-2016 de l'Orchestre symphonique de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport annuel 2015-2016 de l'Orchestre symphonique de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.
07.09
À 14 h 16
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, avec le consentement unanime des membres du conseil, reporte l'article 7.10 à une phase ultérieure afin que l'étude de ce point coïncide avec la présence des invités attendus au balcon.
CM17 0644
Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet immobilier Le Bourbon - Projet de règlement 04-047-176
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet immobilier Le Bourbon – Projet de règlement P-04-047-176, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.11 1171079007
CM17 0645
Dépôt du bilan annuel 2016 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le bilan annuel 2016 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA), et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.

Dépôt du bilan annue	2016 du Réseau de suivi du	milieu aquatique (RSMA)
----------------------	----------------------------	-------------------------

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele,	dépose le bilan	annuel 2016 du	ı Réseau de sui	vi du milieu
aquatique (RSMA), et le conseil en prend acte.	<u>-</u>			

07.13 1175180001
CM17 0647
Dépôt des états financiers 2016 de BIXI Montréal
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose les états financiers 2016 de BIXI Montréal en vertu de l'article 3.2.3 de l'entente de gestion entre la Ville de Montréal et BIXI Montréal, et le conseil en prend acte.
07.14 1174368007
CM17 0648
Dépôt du Bilan annuel des demandes d'accès aux documents
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel des demandes d'accès aux documents, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.15 1171615001

CM17 0649
Dépôt du suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents, et le conseil en prend acte.
07.16 1173570004

Dépôt du rapport sur la période de l'état d'urgence du 7 au 14 mai 2017, dans le cadre des inondations du printemps 2017, conformément à l'article 51 de la Loi sur la sécurité civile

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport sur la période de l'état d'urgence du 7 au 14 mai 2017, dans le cadre des inondations du printemps 2017, conformément à l'article 51 de *la Loi sur la sécurité civile*, et le conseil en prend acte.

CM17 0651

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet de PPU Assomption Nord - Projet de règlement P-04-047-175

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal portant sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord – Projet de règlement P-04-047-175, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.
07.18 1171079005

CM17 0652

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet de développement immobilier sur le site de l'ancien Hôpital de Montréal pour enfants - Projets de règlements P-16-082 et P-04-047-178

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet de développement immobilier sur le site de l'ancien Hôpital de Montréal pour enfants - Projets de règlements P-16-082 et P-04-047-178, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

À 14 h 50, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Magda Popeanu.

La leader de Vrai Changement pour Montréal, Mme Justine McIntyre, soulève une question de privilège à l'égard de la cheffe de l'opposition officielle, Mme Valérie Plante qui a affirmé, lors de son intervention, en réponse au questionnement soulevé par le conseiller Steve Shanahan, à savoir qu'il ne semblait pas y avoir consensus sur la définition de logement familial, que si ce dernier avait lu le sommaire décisionnel afférent à l'article à l'étude, il aurait trouvé les informations pertinentes. Mme McIntyre réitère que tous les sommaires décisionnels sont lus par les élus de sa formation et que les interventions sont faites en toute connaissance de cause.

À 15 h 10, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, reprend le fauteuil présidentiel.

Le president du consei	i cede la parole au conseiller Richard Bergeron.
Le débat se poursuit.	
07.19 1171079006	

À 15 h 24,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de modifier la séquence de l'ordre du jour et d'appeler l'article 15.02 tout de suite après l'article 7.19 afin que son étude coïncide avec la présence des invités au balcon.

La proposition est agréée.

CM17 0653

Déclaration - Engagement de la Ville de Montréal pour la sauvegarde des monarques

Attendu que le papillon monarque est une espèce emblématique de l'Amérique du Nord;

Attendu que sa migration exceptionnelle et son cycle de vie fascinant ont frappé l'imaginaire de millions de citoyens;

Attendu que, depuis 20 ans, sa population a diminué de 90 % en Amérique du Nord;

Attendu que les scientifiques attribuent ce déclin à la dégradation et à la perte d'habitats de reproduction;

Attendu que les municipalités ont un rôle crucial à jouer pour le rétablissement de l'espèce en créant des habitats de reproduction sur leur territoire, en adoptant des règlements en sa faveur, en diffusant de l'information sur le sujet ou en invitant la population à participer à des programmes de sciences citoyennes;

Attendu que la Ville de Montréal pose déjà plusieurs actions en faveur de la préservation du monarque, comme le programme Mon Jardin Espace pour la vie, qui invite les citoyens à créer leur oasis pour les monarques; le programme de science citoyenne Mission monarque piloté par l'Insectarium de Montréal; les différentes actions posées par l'arrondissement de Saint-Laurent, notamment la mise en place d'une station Monarch Watch dans la friche du boisé du parc Marcel-Laurin;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par Mme Manon Gauthier

M. Réal Ménard M. Alan DeSousa

et tous les membres du conseil présents

Et résolu :

- 1 que la Ville de Montréal s'engage officiellement à contribuer à la restauration des habitats du monarque en poursuivant l'implantation de mesures de protection de l'espèce et en encourageant ses citoyens à participer à cet effort afin que ce magnifique papillon puisse à nouveau prospérer sur tout le continent;
- 2 que le maire de Montréal signe l'Engagement des maires pour la sauvegarde des monarques Ville amie des monarques.

Un	déba	at s'	eng	jage	€.	

Adopté à l'unanimité.

La conseillère Manon Gauthier remercie le maire, M. Denis Coderre, pour l'engagement de la Ville de Montréal pour la sauvegarde du roi des papillons, le monarque et souligne la présence au balcon des partenaires de cet engagement, soit les représentants de la Fondation David Suzuki pour le Québec. Elle salue M. Karel Mayrand, directeur général, Mme Manon Dubois, directrice des communications et Mme Julie Roy. Elle salue également les partenaires représentants de la Commission de coopération environnementale, soit M. César Rafael Chavez, directeur général, Mme Lucie Robidoux, gestionnaire de programme, Mme Georgina O'Farrill et Mme Marie-Claude Rouillard, ainsi que les représentants du Service de l'espace pour la vie, Mme Sonia Charest, agente de programme éducatif à l'Insectarium et Mme Nadine Fortin, chargée des communications. Pour terminer, elle souligne haut et fort le leadership de l'arrondissement de Saint-Laurent pour son engagement à la sauvegarde des monarques et invite tous les arrondissements à en faire autant. Mme Gauthier encourage même les membres à planter l'Asclépiade commune, dont un sachet contenant des semences a été distribué sur tous les pupitres des élus, dans le but d'aider à protéger cette espèce menacée.

La conseillère Justine McIntyre salue également les représentants de la Fondation David Suzuki, les représentants du Service de l'Espace pour la vie et s'adresse en espagnol aux représentants de la Commission de coopération environnementale. Les conseillers Alan de Sousa et Sylvain Ouellet saluent l'initiative de la Ville dans ce dossier et remercient à leur tour les invités présents au balcon.

15.02	
CM17 0654	
Dépôt des commentaires et des recommandations de la Commission faisant suite au Rapport de l'inspecteur général sur l'industrie du remomunicipal le 24 avril 2017 et au conseil d'agglomération le 27 avril 2017	
La conseillère Lorraine Pagé dépose les commentaires et les recommands l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'inspecteur général sur l'indu au conseil municipal le 24 avril 2017 et au conseil d'agglomération le 27 avril acte.	ustrie du remorquage déposé
Un débat s'engage.	
08.01	
CM17 0655	
Dépôt des commentaires et recommandations de la Commission sur suite au Rapport annuel de l'inspecteur général pour l'exercice terminé	
La conseillère Lorraine Pagé dépose les commentaires et recommandar l'inspecteur général faisant suite au Rapport annuel de l'inspecteur génér 31 décembre 2016, et le conseil en prend acte.	
Un débat s'engage.	
08.02	
	

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports intitulé « Consultation publique sur le projet de Plan d'action en patrimoine 2017-2022 »

La conseillère Marie Cinq-Mars dépose le rapport et des recommandations de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports intitulé « Consultation publique sur le projet de Plan d'action en patrimoine 2017-2022 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.03

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

CM17 0657

Déclaration visant à inscrire Montréal dans le réseau des villes membres de ONUSIDA, programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA, et de participer à l'initiative « Accélérer : mettre fin à l'épidémie du sida d'ici 2030 »

Attendu que l'ensemble des citoyennes et citoyens doivent avoir accès aux services de base en matière de prévention, de traitement, de soins et de soutien pour le VIH;

Attendu que les villes travaillent aujourd'hui ensemble en menant des actions locales qui auront un impact mondial pour mettre fin à l'épidémie du sida;

Attendu que la Ville de Montréal doit œuvrer pour un avenir plus équitable, inclusif, prospère et durable pour leur population - indépendamment de leur sexe, âge, statut social et économique ou orientation sexuelle:

Considérant que la Ville de Montréal accueille des institutions, des chercheurs et des médecins parmi les plus reconnus mondialement dans le dépistage et la lutte au VIH/SIDA;

Considérant que les personnes atteintes du VIH doivent encore aujourd'hui affronter les difficultés liées à la discrimination et à la stigmatisation;

Considérant que les villes ont le pouvoir de mettre un terme à toutes les nouvelles infections par le VIH et prévenir les décès liés au sida;

Attendu qu'à titre de gouvernement de proximité, les villes jouent un rôle de plus en plus actif dans la mise en œuvre d'initiatives visant à améliorer la qualité de vie de leurs citoyens;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par Mme Monique Vallée M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que le conseil municipal appuie l'initiative « Accélérer : mettre fin à l'épidémie du sida en 2030 » et que Montréal devienne membre du réseau des villes ONUSIDA.

Un débat s'engage.

Le conseiller Steve Shanahan félicite le conseil pour cette déclaration et demande à ce qu'elle soit dédiée au docteur Mark Wainberg, pionnier de la recherche sur le sida à l'Université McGill, décédé tragiquement cette année. Le conseiller Marvin Rotrand demande à ce que cette déclaration soit également dédiée à un ex-conseiller municipal et fervent militant qui a travaillé à sensibiliser la population à cette épidémie, M. Raymond Blain, décédé de cette maladie en 1992.

Le débat se poursuit.			
Adopté à l'unanimité.			
15.01			
À 16 h 17,			
			 Francesco Miele, reporte l'article présence des invités attendus au
À 16 h 18, le conseil pro jour.	ocède à l'étude des poin	ts en orientation au co	onseil d'agglomération de l'ordre du

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

M. Francesco Miele

M. Pierre Desrochers

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par

appuyé par

CM17 0658

Accorder un contrat à Globex Courrier Express International inc. pour la fourniture de service de messagerie exclusif au Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 60 mois pour une somme maximale de 683 654,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15746 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder un contrat à Globex Courrier Express International inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de service de messagerie exclusif au Service de Police de la Ville de Montréal, pour une période de 60 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 683 654,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15746 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1175928002 80.01 (20.01)

CM17 0659

Accorder une nouvelle avance de fonds de 700 000 \$, sur une contribution prévue de 6 300 000 \$, à Concertation régionale de Montréal, à même le budget du Service du développement économique / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder une avance de fonds de 700 000 \$ à Concertation régionale de Montréal, sur la somme de 6 300 000 \$ prévue à l'entente en préparation, à même le budget du Service du développement économique;
- 2 d'approuver le projet de convention entre la Ville et Concertation régionale de Montréal établissant les modalités et conditions de versement de cette avance de fonds;
- 3 d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

1170191004 80.01 (20.02)

CM17 0660

Accorder un contrat à Trois-Rivières Nissan inc. pour la fourniture de 50 automobiles électriques de marque et modèle Nissan Leaf, pour une somme maximale de 1 816 901,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16070 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 d'accorder à Trois-Rivières Nissan inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 50 automobiles électriques de marque et modèle Nissan Leaf, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 816 901,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16070 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1174922008 80.01 (20.03)

Accorder un contrat à Solutions informatiques Inso inc. pour l'acquisition de licences et le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels de la firme VMWare, pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 29 décembre 2018, pour une somme maximale de 441 763,84 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-16079 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder au seul soumissionnaire, Solutions informatiques Inso inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour l'acquisition de licences et le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels de la firme VMWare, pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 29 décembre 2018, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 441 763,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16079 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Lin débat alangan				
Un débat s'engage.				
Adopté à l'unanimité.				
1176871001				

CM17 0662

80.01 (20.04)

Conclure deux ententes-cadres, pour une période de 3 ans, avec Bell Canada pour la fourniture de matériel informatique, serveurs et équipements connexes, ainsi que pour des équipements de télécommunications - Appel d'offres public 17-15920 / Famille 1 : 959 796,24 \$, taxes incluses (5 soum) / Famille 2 : 547 344,70 \$, taxes incluses (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 de conclure des ententes cadres, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture sur demande de matériel informatique, serveurs et équipements connexes ainsi que des équipements de télécommunications ;
- 2 d'accorder à Bell Canada, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la Famille 1, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 959 796,24 \$, taxes incluses, et pour la Famille 2, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 547 344,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15920 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

1175139003 80.01 (20.05)	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

Adopté à l'unanimité.

Accorder un contrat à Dubo Électrique Itée pour la fourniture de cinq centres de commande de moteurs (CCM) et deux armoires de démarreurs groupés (type 4 Plex), pour une somme maximale de 270 529,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15916 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'accorder au seul soumissionnaire, Dubo Électrique Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de cinq centres de commande de moteurs (CCM) et de deux armoires de démarreurs groupés (type 4 Plex) aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 270 529,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15916 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1177526011 80.01 (20.06)		

Approuver un projet d'avenant no 2 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 521 177 USD \$ à 3 118 690 USD \$ / Autoriser une dépense additionnelle de 597 513 US \$ (954 916,89 CDN \$, taxes incluses) pour l'acquisition et l'intégration du module de géolocalisation et de la mise à jour du module de la cartographie du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 597 513 USD \$ (954 916,89 CDN \$ taxes incluses) pour l'acquisition et l'intégration du module de géolocalisation, et de la mise à jour du module de la cartographie du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
- 2 d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'avenant no 2 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems International Trading (CG09 0285, modifiée), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 521 177 USD \$ à 3 118 690 USD \$, selon les termes et conditions stipulés audit projet d'avenant;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: M. Craig Sauvé

M. Alex Norris

1170206008 80.01 (20.07)

CM17 0665

Accorder un contrat à Le Groupe LML Itée pour l'exécution de travaux de remplacement des vannes, de la tuyauterie et de travaux divers de réfection à la galerie inférieure des filtres de l'usine d'eau potable de Lachine - Dépense totale de 4 464 612,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10209 - (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 d'autoriser une dépense de 4 464 612,63 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux inhérents au remplacement des vannes, de la tuyauterie et de divers travaux de réfection à la galerie inférieure des filtres de l'usine d'eau potable de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Le Groupe LML Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 4 278 587,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10209;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177343002 80.01 (20.08)

CM17 0666

Accorder un contrat à Laurin (1991) inc. pour l'éclairage de la cellule No 3 et la mise à niveau électrique de la station de pompage lixiviat et pluvial de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 660 800,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 770-AE-17 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder à Laurin Laurin (1991) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'éclairage de la cellule No 3 et la mise à niveau électrique de la station de pompage lexiviat et pluvial de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 660 800,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 770-AE-17;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177526013 80.01 (20.09)

CM17 0667

Accorder un contrat à Neolect inc. pour les travaux de remplacement des disjoncteurs d'entrée 25 kV et les travaux connexes à la station de pompage Châteaufort, pour une somme maximale de 767 455,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10206 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à Neolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remplacement des disjoncteurs d'entrée 25 kV et les travaux connexes à la station de pompage Châteaufort, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 767 455,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10206; 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177175001 80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0668

Approuver un projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Cité des arts du cirque (CG13 0102) concernant l'ajout d'activités en lien avec le parc Frédéric-Back et le 375° de Montréal, ainsi que la prolongation de l'entente jusqu'au 31 décembre 2018 / Autoriser une dépense additionnelle de 125 000 \$, taxes incluses, en 2017 et de 1 071 892,15 \$, taxes incluses, en 2018, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 713 975 \$ à 5 910 867,15 \$, taxes incluses / Autoriser un virement budgétaire de 68 485 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture en 2017 / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture à hauteur de 24 661,08 \$ en 2018

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver un projet d'addenda # 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Cité des arts du cirque (CG13 0102) concernant l'ajout d'activités en lien avec le parc Frédéric-Back et le 375^e anniversaire de Montréal ainsi que la prolongation de l'entente jusqu'au 31 décembre 2018 pour un montant de 1 196 892,15 \$, taxes incluses;
- 2 d'autoriser une dépense additionnelle de 125 000 \$, taxes incluses, en 2017 et de 1 071 892,15 \$, taxes incluses, en 2018;
- 3 d'autoriser un virement budgétaire de 68 485 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture en 2017;
- 4 d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture à hauteur de 24 661,08 \$ en 2018;
- 5 d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

1163205006 80.01 (20.11)

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec IGF Axiom inc. (contrat 1: 2 865 177 \$, taxes incluses) et CIMA+S.E.N.C. (contrat 2: 2 815 910,21 \$, taxes incluses) pour la gestion des impacts, le maintien de la circulation et les communications pour les travaux de réfection d'infrastructures - Appel d'offres public 17-15852 (8 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en gestion des impacts, maintien de la circulation et communication pour les travaux de réfection d'infrastructures;
- 2 d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15852 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Firme	Somme maximale	Contrat
IGF Axiom inc.	2 865 177,00 \$	1
CIMA+s.e.n.c.	2 815 910,21 \$	2

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction des infrastructures, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Tous les membres présents de l'opposition officielle

1177231038 80.01 (20.12)

CM17 0670

Approuver le projet de contrat entre Aéroports de Montréal (ADM) et la Ville de Montréal pour la fourniture de services spéciaux par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'approuver le projet de contrat entre Aéroports de Montréal (ADM) et la Ville de Montréal pour la fourniture de services spéciaux par l'intermédiaire du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période d'un an et ce, rétroactivement, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017;
- 2 d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer le projet de contrat pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1172844001 80.01 (20.13)

CM17 0671

Approuver les projets d'addenda à l'entente de délégation intervenue entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL afin de définir les rôles et les responsabilités de chacun en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat / Approuver la répartition de l'enveloppe 2017-2021 dédiée à ces organismes / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de développement économique pour les années 2018, 2019 et 2020 d'un montant annuel de 216 371 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver les projets d'addenda à l'entente de délégation intervenue entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL ci-après désignés, afin de définir les rôles et les responsabilités de chacun en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat;
 - PME MTL Centre-Ouest
 - PME MTL Centre-Est
 - PME MTL Centre-Ville
 - PME MTL Est-de-l'Île
 - PME MTL Grand Sud-Ouest
 - PME MTL Ouest-de-l'île
- 2 d'approuver la répartition de l'enveloppe 2017-2021 dédiée à ces organismes;
- 3 d'ajuster la base budgétaire du Service de développement économique pour les années 2018, 2019 et 2020, d'un montant annuel de 216 371 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1175175004 80.01 (20.14)

CM17 0672

Approuver le projet d'addenda 1 à la convention de prêt et cession de créances intervenue entre la Ville de Montréal et PME MTL Grand Sud-Ouest (CG16 0713) / Autoriser l'intervention de la Ville à l'Entente visant la relance du Fonds local de solidarité MTL Grand Sud-Ouest et la conversion partielle du prêt de Fonds locaux de solidarité FTQ en contribution

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver le projet d'addenda 1 à la convention de prêt et de cession de créances intervenue entre la Ville de Montréal et PME MTL Grand Sud-Ouest (CG16 0713) accordant un prêt de 125 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest dans le cadre du Fonds local de solidarité;
- 2 d'autoriser l'intervention de la Ville à l'Entente visant la relance du Fonds local de solidarité MTL Grand Sud-Ouest et la conversion partielle du prêt de Fonds locaux de solidarité FTQ sous forme de contribution;
- 3 d'imputer ce prêt conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Ado	pté à l'unanimité	<u>5</u> .
	175005 (20.15)	
		
II es	t proposé par	M. Francesco Miele
	appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et re	ésolu :	
de r	éunir, pour fins (d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.
Ado	pté à l'unanimité	<u>5</u> .

CM17 0673

Approuver le projet de convention de partage des actifs entre la Ville et la Corporation de développement économique de l'Est

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de convention de partage des actifs CLD / FLI entre la Ville et la Corporation de développement économique de l'Est.

Adopté à l'unanimité.

1175175006 80.01 (20.16)

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société d'Habitation du Québec un terrain situé à l'angle nord-est des rues Villeray et Cartier, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, afin d'y développer un nouveau projet de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 480 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société d'Habitation du Québec, un immeuble constitué du lot 3 790 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle nord-est des rues Villeray et Cartier, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et ayant une superficie de 353,30 mètres carrés, pour la somme de 480 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1166462004 80.01 (20.17)

CM17 0675

Approuver un projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Café des Amis inc., pour une période de 2 ans et 10 mois et 15 jours, à compter du 16 juin 2017, un espace d'une superficie d'environ 142,70 mètres carrés, situé au rez-de-chaussée du chalet du Mont-Royal, dont l'adresse est le 1196, voie Camillien-Houde, à des fins de restaurant, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat de prêt de locaux / Un montant de 99 544 \$ sous forme de subvention immobilière est accordé à l'organisme

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver un projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête à titre gratuit à l'organisme Café des Amis inc., pour une période de 2 ans et 10 mois et 15 jours, à compter du 16 juin 2017, un espace d'une superficie d'environ 142,70 mètres carrés, situé au rez-de-chaussée du chalet du Mont-Royal, dont l'adresse est le 1196, voie Camillien-Houde, à des fins de restaurant, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat de prêt;

concernant les oble montagne de pro l'utilisation des sur	duire un plan	d'action ains	i que le rap		
Un débat s'engage.					
Adopté à l'unanimité.					
1174069004 80.01 (20.18)					

2 - de mandater le chef de division des Grands Parcs Métropolitains afin de gérer le contrat de prêt

CM17 0676

Approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de 18 mois à compter du 1^{er} juillet 2017, un terrain vague d'une superficie approximative de 7 174 mètres carrés, situé sur la rue Mill, constitué du lot 4 657 454 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de stationnement, pour un loyer total de 92 607,12 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de 18 mois, à compter du 1^{er} juillet 2017, un terrain vague situé sur la rue Mill, constitué du lot 4 657 454 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 7 174 mètres carrés, à des fins de stationnement, pour un loyer total de 92 607,12 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
1175323003 80.01 (20.19)	

CM17 0677

Accorder un soutien financier non récurrent de 237 082,81 \$ à PME MTL Centre-Ville dans le cadre du partage des actifs CLD de la Corporation de développement communautaire (CDEC) Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce / Approuver un projet d'Addenda 3 à l'entente de délégation à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder un soutien financier non récurrent de 237 082,81 \$ à PME MTL Centre-Ville dans le cadre du partage des actifs CLD de la CDEC Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce;
- 2 d'approuver le projet d'addenda 3 à l'entente de délégation intervenue entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177386001
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0678

Accorder un soutien financier de 400 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la réalisation des projets « Camps pédagogiques » et « Programme Valorisation Jeunesse » pour l'année 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

- 1 d'accorder un soutien financier de 400 000 \$, pour l'année 2017, à Intégration jeunesse du Québec inc. pour la réalisation des projets « Camps pédagogiques » et « Programme Valorisation Jeunesse », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (2013-2017);
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

1175066002 80.01 (20.21)				

Accorder un soutien financier totalisant 415 000 \$ aux organismes ci-après, soit Jeunesse au soleil (90 000 \$), Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal (150 000 \$) et Moisson Montréal (175 000 \$), pour l'année 2017, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2017) / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 415 000 \$, aux trois organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013 - 2017);

ORGANISME	PROJET	MONTANT
Jeunesse au soleil	« Nourrir l'espoir »	90 000 \$
Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal	« Solidarité » et « Soulager la faim »	150 000 \$
Moisson Montréal	« Optimisation des activités de cueillettes et de tri »	175 000 \$

- 2 d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

11715	35001
80.01	(20.22)

CM17 0680

Accorder un soutien financier de 80 000 \$ au Département d'anthropologie de l'Université de Montréal afin de réaliser les interventions archéologiques associées au projet de recherche Hochelaga dans le but de documenter la présence iroquoienne sur le territoire de l'île de Montréal, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder un soutien financier de 80 000 \$ au Département d'anthropologie de l'Université de Montréal afin de réaliser les interventions archéologiques associées au projet de recherche Hochelaga dans le but de documenter la présence iroquoienne sur le territoire de l'île de Montréal, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017;

- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1173501001 80.01 (20.23)

CM17 0681

Accorder un soutien financier non récurrent de 120 000 \$ à PME MTL Centre-Est dans le cadre du partage des actifs CLD de la Corporation de développement économique de l'Est (CDEST) / Approuver le projet d'addenda 3 à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder un soutien financier non récurrent de 120 000 \$ à PME MTL Centre-Est, dans le cadre du partage des actifs CLD de la Corporation de développement économique de l'Est (CDEST);
- 2 d'approuver le projet d'addenda 3 à l'entente de délégation intervenue entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177386002 80.01 (20.24)

CM17 0682

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à PME MTL Centre-ville afin de tenir deux concours en entrepreneuriat pour les secteurs « rue Saint-Denis » et « rue Saint-Paul Est » et de verser des bourses aux lauréats dans le cadre du PR@M - Artère en chantier / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à PME MTL Centre-ville afin de tenir deux concours en entrepreneuriat pour les secteurs « rue Saint-Denis » et « rue Saint-Paul Est » et de verser des bourses aux lauréats dans le cadre du PR@M - Artère en chantier;

- 2 d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

1176352007 80.01 (20.25)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0683

Accorder un soutien financier non récurrent de 660 000 \$ en provenance des dépenses contingentes d'administration de l'agglomération au Pôle québécois d'excellence en transport terrestre pour l'organisation du Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On qui se tiendra à Montréal du 13 au 15 juin 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder un soutien financier non récurrent de 660 000 \$ au Pôle d'excellence québécois en transport terrestre pour l'organisation du Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On qui se tiendra à Montréal du 13 au 15 juin 2017;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1173455003 80.01 (20.26)

Accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems, inc. pour la fourniture du soutien technique, l'obtention des mises à jour et des droits d'utilisation du portefeuille des licences logicielles, pour la période du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2019, pour une somme maximale de 815 450,54 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver, conformément à la loi, un contrat de gré à gré entre la Ville et Bentley Systems, inc., fournisseur unique, pour la période du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2019, pour couvrir les frais d'abonnements, les mises à jour et l'obtention des droits d'utilisation du portefeuille des licences logicielles, pour une somme maximale de 815 450,54 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service;
- 2 d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

11626	326001
80.01	(20.27)

CM17 0685

Approuver le projet d'addenda no 6 se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour une période de 36 mois, soit du 28 novembre 2017 au 27 novembre 2020, avec la possibilité de 2 renouvellements annuels, et la mise à jour du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) Artémis de la version 2.0 à la version 2.4 ou la dernière version disponible commercialement avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie, pour une dépense additionnelle de 11 735 676,89 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 23 353 237,39 \$ à 35 088 914,28 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 d'approuver le projet d'addenda no 6 se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour une période de 36 mois, soit du 28 novembre 2017 au 27 novembre 2020, avec la possibilité de 2 renouvellements annuels, et la mise à niveau du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) Artémis de la version 2.0 à la version 2.4 ou à la dernière version disponible commercialement, avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie, pour une dépense additionnelle de 11 735 676,89 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 23 353 237,39 \$ à 35 088 914,28 \$, conformément à son offre de service en date du 25 mai 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information à hauteur de 226 000 \$, taxes incluses, pour 2018, de 492 600 \$, taxes incluses, pour 2019 et de 605 100 \$, taxes incluses, pour 2020 et les années subséquentes.

Adopté à l'unanimité.

1176634001 80.01 (20.28)

CM17 0686

Accorder un contrat à Les Constructions et pavage Jeskar inc. pour des travaux de voirie à divers endroits sur le réseau cyclable ainsi que la construction d'une piste cyclable sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Dépense totale de 1 758 132,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 258210 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 1 758 132,43 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie à divers endroits sur le réseau cyclable ainsi que la construction d'une piste cyclable sur le territoire de l'agglomération de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Les Constructions et pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 647 132,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258210 ;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177231049 80.01 (20.29)

CM17 0687

Autoriser une dépense additionnelle de 634 553,95 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Notre-Dame, Honoré-Beaugrand et Mercier dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat 281401 accordé à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. (CM16 0740), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 086 789,02 \$ à 7 721 342,97 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 634 553,95 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Notre-Dame, Honoré-Beaugrand et Mercier dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat 281401 accordé à Les Constructions et pavage Jeskar inc. (CM16 0740), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 086 789,02 \$ à 7 721 342,97 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177231055 80.01 (20.30)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0688

Autoriser la prolongation prévue au contrat accordé à Systematix Technologies de l'information inc. (CG16 0310) pour la fourniture de services professionnels pour l'analyse d'architecture d'entreprise TI, pour une période de six mois, pour un montant total maximal de 373 941,82 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 747 883,63 \$ à 1 121 825,45 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser la prolongation prévue au contrat accordé à Systematix Technologies de l'information inc. (CG16 0310) pour la fourniture de services professionnels pour l'analyse d'architecture d'entreprise TI, pour une période de six mois, pour un montant total maximal de 373 941,82 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 747 883,63 \$ à 1 121 825,45 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.	

Le leader de l'opposition officielle, M. François Limoges, prend la parole pour demander au conseiller Harout Chitilian de cesser d'utiliser un ton paternaliste dans les réponses qu'il adresse aux membres de l'opposition qui questionnent les dossiers. Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, demande au leader de l'opposition officielle de ne plus interrompre les interventions en cours de manière intempestive et de se conformer au *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* en invoquant l'article 65 qui autorise un membre à demander un droit de parole au président ou à l'article 101 qui autorise une question de privilège pour violation du droit ou de privilège lorsqu'il veut intervenir durant une réponse.

La conseillère Justine McIntyre, à qui s'adressait le conseiller Chitilian, soulève une question de privilège à son égard pour informer ce dernier qu'elle comprend très bien ce qu'est un règlement d'emprunt. Le président du conseil remercie la conseillère McIntyre et invite le conseiller Chitilian à poursuivre son intervention.

Le débat se poursuit.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Mme Justine McIntyre

M. Normand Marinacci M. Steve Shanahan

1170019001 80.01 (20.31)

CM17 0689

Autoriser une dépense additionnelle de 82 957,34 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit des états financiers de l'exercice 2016 (CG16 0568), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 400 306,97 \$ à 1 483 264,31 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 3 à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 82 957,34 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre du contrat accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG16 0568) pour l'audit des états financiers de l'exercice 2016, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 400 306,97 \$ 1 483 264,31 \$, taxes incluses;
- 2 d'approuver le projet d'addenda no 3 modifiant la convention à cet effet;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1170029005 80.01 (20.32)

CM17 0690

Accorder un contrat à In Fidem inc., pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande de prestations de services spécialisés en architecture TI (sécurité de l'information), dans le but de supporter le Service des technologies de l'information, pour une somme maximale de 2 214 335,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16115 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder un contrat à In Fidem inc., pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés en architecture TI (sécurité de l'information), dans le but de supporter la réalisation des projets du Service des technologies de l'information;
- 2 d'approuver un projet de convention par lequel In Fidem inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 2 214 335,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16115 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Mme Justine McIntyre

M. Normand Marinacci M. Steve Shanahan

1174114002 80.01 (20.33)

CM17 0691

Approuver un projet d'entente-cadre (Quad Windsor) entre la Ville de Montréal, Tour TDC Développements inc., 4410700 Canada inc. et 600 Peel Street Holdings inc. relativement à des transactions immobilières à être réalisées dans le cadre du programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares et du projet Tours des Canadiens, entre les rues Jean-D'Estrées et Lucien-L'Allier, au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 d'approuver un projet d'entente-cadre (Quad Windsor) entre la Ville de Montréal, Tour TDC Développements inc., 4410700 Canada inc. et 600 Peel Street Holdings inc. relativement à des transactions immobilières à être réalisées dans le cadre du programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares et du projet Tours des Canadiens, entre les rues Jean-D'Estrées et Lucien-L'Allier, au sud de la rue St-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie et ce, selon les modalités, prix et conditions stipulés au projet d'entente;
- 2 d'approuver la modification à la lettre d'engagement du 7 octobre 2014 signée par Tour TDC Développements inc., afin que l'obligation de réaliser 45 logements abordables dans le projet Quad Windsor soit retirée, sur un emplacement situé du côté sud de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues de la Montagne et Jean-D'Estrées dans le cas où la vente par Tour TDC Développements inc. à la Ville de Montréal des immeubles constitué des lots 1 852 914, 1 854 163, 1 854 164, 1 854 165, 1 854 166, 1 852 902, 1 852 904, 1 852 912 et 1 852 913 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, se réalise, le tout selon les conditions prévues au projet d'entente-cadre.

Adopté à la major	rité des voix.
Dissidences :	Tous les membres présents de l'opposition officielle
1161368012 80.01 (20.34)	

Approuver la Modification No 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, à la suite de l'ajout d'une participation financière de 14 782 900 \$ provenant du Ministère, portant le montant total de l'entente de 54 427 215 \$ à 69 210 115 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la Modification No 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal (CG16 0618), à la suite de l'ajout d'une participation financière de 14 782 900 \$ provenant du Ministère, portant le montant total de l'entente de 54 427 215 \$ à 69 210 115 \$.

Adopté à l'unanimité.
1177666002 80.01 (20.35)
À 17 h 03, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, suspend les travaux jusqu'à 19 h.



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 12 juin 2017 13 h

Séance tenue le lundi 12 juin 2017 – 19 h Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Guillaume Lavoie, M. Luis Miranda et M. Jeremy Searle.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Luc Ferrandez.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Alain Marcoux, Directeur général Me Yves Saindon, Greffier de la Ville Mme Pascale Loiseau, analyste-rédactrice Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte. Il informe l'assemblée que le conseiller Marvin Rotrand occupera dorénavant un nouveau fauteuil. Il dépose un nouveau plan de banquette dédié aux membres à cet effet. Le conseiller Steve Shanahan prend la parole pour questionner ce déplacement étant donné que la conseillère Elsie Lefebvre, qui siège à titre d'indépendante, conserve sa place du côté des membres de l'équipe de l'administration. Le président du conseil explique que le statut de conseillère associée de la conseillère Lefebvre lui confère le droit de prendre place parmi les membres de l'administration.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Robert Michael Edgar	M. Alex Norris	Avis du conseiller Norris quant à la véracité des informations sur la crédibilité de l'ancienne journaliste Sue Montgomery – Questionne la candidature de Madame Montgomery à la mairie de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
Mme Johanne Daigle	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Établir un échéancier pour actualiser la priorisation de la prévention de la criminalité et la promotion de la sécurité urbaine en appuyant le programme TANDEM – Projet pilote visant la consolidation de certains aspects du programme TANDEM Dépôt de documents
Mme Geneviève Goizioux	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson) (Mme Lorraine Pagé)	Décès d'un cheval lors de l'édition 2017 du Festival de Saint-Tite – questionne l'utilité du Guide du bien-être des animaux de l'organisme NomadFest qui doit assurer la sécurité des chevaux lors des activités de Rodéo dans le cadre du 375 ^e anniversaire de Montréal / Avis de la conseillère Pagé concernant la tenue d'activités qui ne sont rien de moins que de la maltraitance envers les animaux Dépôt de documents
Mme Nora Chenier-Jones	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Souhaite savoir la date à laquelle l'administration a été informée de la volonté d'Hydro-Québec de faire l'acquisition du terrain sur le site du Black Rock – Souhaite également connaître la date de la première rencontre de l'administration avec les responsables de la Irish Monument Park Fondation pour discuter de la possibilité d'ériger un mémorial à la communauté irlandaise sur le site du Black Rock

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, rappelle aux citoyens, conformément aux règles régissant l'assemblée du conseil, que seulement trois interventions sur un même point sont acceptées et ce afin d'entendre une plus grande diversité de sujets ainsi que de permettre à un plus grand nombre de citoyens de s'exprimer.

M. Graham Carpenter M. Denis Coderre Souhaite être informé de la date de la première

rencontre de l'administration avec les responsables de Canada Lands pour discuter du terrain du Black Rock – Défense du projet de réaliser un monument commémoratif à la mémoire des Irlandais sur ce terrain par la Ville auprès de la Société immobilière du Québec

Le président du conseil informe les citoyens et l'assemblée que M. Carpenter est le deuxième citoyen à intervenir sur ce sujet.

M. Kevin Callahan M. Denis Coderre Souhaite que l'administration trouve les fonds

requis afin de commémorer l'apport de la communauté irlandaise à la Ville de Montréal – Établir un dialogue avec Hydro-Québec pour arriver à une entente qui permettra de valoriser le site du Black Rock en mémoire des Irlandais

qui ont contribué à bâtir la Ville

M. Raphael Lafond
M. Denis Coderre
(M. Dimitrios (Jim) Beis)
Demande l'aide de l'administration afin de trouver un nouveau local pour relocaliser le Centre d'haltérophilie Concordia situé dans le

chalet du parc Kent qui fermera ses portes sous

peu

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Catalina Gutierrez Lizcano	Mme Anie Samson	Souhaite être informée de l'article du Règlement sur le contrôle des animaux qui stipule que les animaux d'aquarium (poissons) sont inclus dans la liste des animaux de compagnie – Déplore l'embauche d'étudiants sans aucune formation ni expérience en comportement canins à titre d'inspecteur pour l'application dudit règlement
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Justification d'une politique de lutte contre la pauvreté lorsque les augmentations des taxes foncières engendrent la pauvreté - souhaite connaître l'indice du niveau de la pauvreté de la Ville de Montréal sous l'administration actuelle
M. Francis Lapierre	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Devant le refus de ternir un référendum sur la réalisation du Réseau électrique métropolitain (REM), la démission de l'administration est souhaitée si le coût dudit projet dépasse l'estimation / Avis de l'administration sur les pouvoirs accordés à la Caisse de dépôt par le projet de loi 137 en ce qui a trait à une tarification sociale
M. Francesco Moreno	M. Denis Coderre (Mme Monique Vallée)	Souhaite que la conseillère Monique Vallée intervienne lors de votes visant l'expulsion de citoyens durant les séances du conseil d'arrondissement de LaSalle - Opinion de Mme Vallée sur la position de l'administration à ne pas autoriser l'enregistrement des séances par un citoyen
M. Milorad Bogetic	M. Denis Coderre	Proposition d'un projet pour faire de Montréal la première ville du monde avec tous ses toits fleuris – mettre sur pied une équipe d'experts polyvalents et inventifs dans ce domaine afin de garantir une homogénéité de l'urbanisme et de l'esthétique de la ville Dépôt de documents
Mme Margaret Ann Robinson Ross	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	La prise en compte des recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal souhaitée dans le projet de développement résidentiel du site de l'hôpital de Montréal pour enfants en ce qui concerne les espaces verts – Importance d'inclure des espaces verts dans ce projet
Mme Rocksan Dubé Robert	M. Denis Coderre	Preuves requises par la Ville pour annuler les activités de rodéo dans le cadre des festivités du 375 ^e anniversaire de Montréal
Mme Mireille Goulet	Mme Anie Samson	Questionne l'éthique de la Ville en ce qui a trait à l'autorisation, moyennant une diminution des coûts de gestion pour la Ville, accordée à une équipe de télévision pour accompagner les inspecteurs du comportement canin lors de visites aux contrevenants au <i>Règlement sur le contrôle des animaux /</i> Désire être informée de la formation que suivront les policiers et les inspecteurs de la patrouille canine qui auront à identifier les chiens de race Pitbull non enregistrés avant la date limite du 31 mars 2017
M. Michel Benoit	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Demande que le coût réel pour la redistribution des vélos en libre service – BIXI soit rendu public / explication sur le refus de rendre public la dépense réelle requise

Question de <u>A</u> **Objet**

M. Denis Coderre M. Matthieu Pajot Souhaite savoir qui assumera les coûts de (M. Richard Bergeron) construction du centre communautaire, des

parcs et de l'école dans le projet de développement résidentiel du site de l'hôpital de Montréal pour enfants / aimerait être informé de la contribution du promoteur du projet pour

le bien-être de la communauté

À 20 h 01

Il est proposé par M. Francesco Miele

> appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Avant d'autoriser la poursuite de la période de question, le président du conseil informe que M. Pajot était

le deuxième citoyen à intervenir sur le projet du développement résidentiel sur le site de l'hôpital Montréal pour enfants.

Question de **Objet**

Raison justifiant la webdiffusion du conseil M. Yves Daoust **Mme Manon Barbe**

d'arrondissement de LaSalle seulement à compter de janvier 2018 / Déplore les messages publicitaires à tendance électorale diffusés dans l'arrondissement aux frais des

citoyens

Dépôt de documents

Mme Stéphanie Bellenger-

Hena

M. Denis Coderre

Engagement de l'administration à l'effet d'inclure une école primaire francophone dans le projet de développement résidentiel du site de l'hôpital de Montréal pour enfants Entamer des discussions avec la Commission scolaire de Montréal afin de répondre à la recommandation de l'Office de

consultation publique de Montréal

Mme Susan Stacho M. Denis Coderre Post-mortem demandé sur les inondations

(M. Russell Copeman)

survenues dans Pierrefonds-Ouest / Si les consultations publiques sur le projet de développement dans Pierrefonds-Ouest

peuvent être reportées à plus tard

Questionne la sécurité des chevaux qui M. Denis Coderre M. Hinojosa Juan E (Mme Anie Samson)

participeront aux activités de rodéo NomadFest - Rendre publique la liste des vétérinaires indépendants qui ont approuvé

la tenue de ces activités

Avant d'autoriser la poursuite de la période de question, le président du conseil informe l'assemblée que M. Hinojosa était le troisième citoyen à intervenir sur la tenue des activités de rodéo dans le cadre des

festivités du 375^e anniversaire de Montréal.

Mme Sunja Susnjar

M. Denis Coderre (M. Lionel Perez) Questionne la place de la démocratie participative dans le projet de loi 122 qui prévoit l'abolition de la tenue de référendum sur les changements de zonage Importance d'entendre les citoyens s'exprimer sur les grands projets

<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand) (M. Dimitrios (Jim) Beis)	Demande l'assistance des élus de l'arrondissement de Côtes-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce pour relocaliser le Centre d'haltérophilie Concordia situé dans le chalet du parc Kent qui fermera ses portes sous peu
M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Urgence de construire une école primaire francophone dans le projet de développement résidentiel du site de l'hôpital de Montréal pour enfants Dépôt de documents
	des citoyens par le <i>Règlement sur la procédure</i> 51), le président du conseil déclare la période de
es travaux.	
co Miele	
esrochers	
	à l'étude de l'article 7.10 tout de suite après la ide avec la présence des invités au balcon.
	
	nises portant sur l'avis « Montréal, une ville et des jeunes femmes cisgenres et trans
pour toutes : avis sur la s	l'avis du Conseil des Montréalaises intitulé écurité des femmes et des jeunes femmes réal », et le conseil en prend acte.
	M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand) (M. Dimitrios (Jim) Beis) M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron) Dour la période de questions égie interne du conseil (06-06-20 h 30. Des travaux. Co Miele Des du jour afin de procéder ens afin que son étude coïncient de service de s

La conseillère Manon Gauthier souligne la présence au balcon de membres du Conseil des montréalaises, soit Mmes Youla Pompilus Touré, Josiane Maheu, Dorothy Alexandre, Marie Chabot-Johnson et Kensa Bennis, secrétaire-recherchiste, et les remercient pour la qualité du travail effectué. La conseillère Émilie Thuillier et le conseiller Steve Shanahan interviennent également afin de remercier le Conseil des Montréalaises de tous les efforts consentis pour cette recherche.

07.10 1174233004

À 20 h 42

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin de procéder à l'étude de l'article 15.03 tout de suite après l'article 7.10 afin que son étude coïncide avec la présence des invités au balcon.

La proposition est agréée.

CM17 0694

Déclaration reconnaissant la contribution de la communauté italienne de Montréal et son apport historique au développement de la métropole

Attendu la présence importante de la communauté italienne depuis plus d'un siècle à Montréal;

Attendu que l'arrivée des Italiens en Nouvelle-France est reconnue comme un point de départ du cosmopolitisme et de l'ouverture, relativement aux voyages d'exploration du vénitien Giovanni Caboto et du génois Cristoforo Colombo;

Attendu que la date du 10 juin, date commémorant les mesures d'internement prises en 1940 à l'égard des 600 italo-Canadiens, dont 215 Montréalais à titre de « prisonniers de guerre », incluant le maire Camillien Houde qui fut lui aussi emprisonné - est reconnue par le conseil municipal de Montréal et ce, depuis mars 2013 (CM13 0169);

Attendu qu'aucun des Italo-canadiens ne fit l'objet d'accusations et qu'il est reconnu que Montréal ne fut en aucun cas complice de ces épisodes historiques;

Attendu la contribution significative des citoyens montréalais d'origine italienne au développement de la métropole;

Attendu que la Ville reconnaît l'apport historique de ses citoyens d'origine italienne dans le développement cosmopolite de Montréal;

Attendu que depuis plus de 80 ans, les organismes de la communauté comme l'Association des gens d'affaires et de professionnels de la communauté italienne (CIBPA), le Congrès national des Italocanadiens, la Casa d'Italia, le Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes (CRAIC) et plusieurs autres organismes communautaires, collaborent activement pour promouvoir le développement économique, sportif et social;

Attendu que la Semaine italienne de Montréal est un des moments les plus festifs culturellement et contribue depuis 24 ans cette année avec la Ville de Montréal aux plans de la diffusion culturelle et de la promotion économique;

Attendu que Montréal a sa Petite-Italie, un espace représentant un creuset du vivre ensemble et symbolisant l'ouverture, la diversité et la curiosité de découvrir la culture italienne et contribuant ainsi à faire de notre ville une cité interculturelle;

Attendu que la motion M-64 a été adoptée le 17 mai 2017 par la Chambre des communes à Ottawa visant à reconnaître les contributions des Canadiens d'origine italienne à la société canadienne, au plan de la richesse de leur langue d'origine, de la culture italienne et les valeurs sur leurs modes de vie, reconnaissant par conséquent l'apport du patrimoine italien pour les générations futures en déclarant juin, Mois du patrimoine italien;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par Mme Chantal Rossi Mme Patricia Lattanzio

M. Dominic Perri M. Giovanni Rapanà M. Richard Celzi

M. Francesco Miele M. Michel Bissonnet

et tous les membres présents du conseil

Et résolu:

que le conseil municipal de Montréal

- 1 rende hommage à la communauté italienne de Montréal en reconnaissant son apport à la vitalité économique, culturelle, sportive ainsi que dans tous les domaines de l'essor de Montréal;
- 2 reconnaisse sa contribution indéniable dans le cadre des célébrations entourant les célébrations du 375^è anniversaire de Montréal et invite les Montréalaises et les Montréalais à affirmer leur solidarité envers la communauté italienne de Montréal;
- 3 encourage les citoyens à participer nombreux et activement aux festivités et événements sportifs, artistiques et culturels qui seront organisés par les organismes d'affiliation italienne.

Un débat s'engage.

Le maire, M. Denis Coderre, souligne la présence au balcon de la délégation italienne composée des distingués invités suivants, soit Mme Giovanna Giordano, présidente du Comité des Italiens de Montréal, Mme Paola Miserandino, membre du Comité des Italiens de Montréal, M. Marco Miserendino, vice-président de la SDC Petite Italie marché Jean-Talon, Mme Maria D'Alesio, présidente du Club de l'âge d'or Parc Delorme, M. Mario Galella, ex-président de la Fondation communautaire Italo-canadienne, M. Demetrio Santoro, entrepreneur et membre de la communauté, Mme Josie Verilio, directrice du Congrès national des Italo-canadiens et Mme Dorina Tucci. Le maire, en guise d'hommage, leur adresse aussi quelques mots en italien. Les conseillères et conseillers Justine McIntyre, Dominic Perri, Peter McQueen, Patricia Lattanzio, Chantal Rossi, Giovanni Rapanà, François William Croteau, Marc-André Gadoury, Michel Bissonnet, Normand Marinacci et Francesco Miele rendent à tour de rôle un vibrant hommage à cette communauté et plusieurs parmi eux le font aussi en italien.

Adopté à l'unanimite	<u>5</u> .
15.03	
	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins (20.39) étant retiré.	d'étude, les articles 80.01 (20.36) à 80.01 (20.41) de l'ordre du jour, l'article 80.01
Adopté à l'unanimite	<u>5</u> .
	

CM17 0695

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre collective avec 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) pour la fourniture, sur demande, de diesel clair et biodiesel B5 pour une période de trois ans avec possibilité de deux renouvellements annuels - Appel d'offres public STM-5355-03-16-54 de la STM, dans le cadre du regroupement d'achats (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans, avec deux options de prolongation d'un an chacune, pour la fourniture sur demande de diesel non coloré (clair) et biodiesel B5;
- 3 d'accorder à 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland), seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public STM-5355-03-16-54 piloté par la STM;
- 4 d'imputer les dépenses de consommation à même le budget des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1164338003 80.01 (20.36)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Solutions Necando inc. pour l'acquisition de licences, le support et l'entretien des logiciels IBM, pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018, pour une somme maximale de 2 068 559,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15964 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'accorder au seul soumissionnaire, Solutions Necando inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour l'acquisition de licences, le support et l'entretien des logiciels IBM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 068 559,01 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15964 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1175139001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Keyrus Canada pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 2 655 577,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15196 (3 soum.) / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 147 455,44 \$ en 2020

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'accorder à Keyrus Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 655 577,57 \$, taxes incluses, pour une période de 3 ans, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15196;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI d'un montant de 147 455,44 \$, taxes incluses, en 2020.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1175954002 80.01 (20.38)

Article 80.01 (20.39)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder à Groupe de sécurité Garda SENC un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, pour une durée maximale de 24 mois débutant le 22 juillet 2017 plus une année d'option, pour un nombre d'heures prévisionnel de 158 184, pour une somme maximale estimée à 4 737 301,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15668 (3 soum., 1 seul conforme) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 822 394 \$ à partir de 2018

Retiré. (Voir l'article 3.01).	

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour des travaux de construction d'une conduite principale d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue, ainsi que pour les travaux associés à ce projet - Dépense totale de 7 110 478,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10216 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 7 110 478,52 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'une conduite principale d'eau de 400 mm, entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue, ainsi que pour les travaux associés à ce projet;
- 3 d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 742 695,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10216;
- 4 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1177631001 80.01 (20.40)

CM17 0699

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à 9200 2088 Québec inc. (Duroking Construction) pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue de la Savane, entre la rue Jean-Talon et le boulevard Décarie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 14 419 107,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 209205 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 14 419 107,19 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue de la Savane, entre la rue Jean-Talon et le boulevard Décarie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à 9200 2088 Québec inc. (Duroking Construction), plus bas soumissionnaire conforme, contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 540 442,07 taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 209205;
4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1177231039 80.01 (20.41)
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.42) à 80.01 (20.46) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

CM17 0700
Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
Accorder un contrat à Électricité Grimard inc. pour l'implantation de la deuxième et derniè phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure - Dépense tota de 4 147 295,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 214722 (1 soum.)
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
2 - d'autoriser une dépense de 4 147 295,85 \$, taxes incluses, pour l'implantation de la deuxième dernière phase du système de transport intelligent, dans le cadre du projet Bonaventure, comprena tous les frais incidents, le cas échéant;
3 - d'accorder, au seul soumissionnaire, Électricité Grimard inc., ce dernier ayant présenté ur soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somn maximale de 3 758 680,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres publi 214722;
4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel
Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1171009008 80.01 (20.42)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de réaménagement de piste cyclable, de feux de circulation, d'éclairage incluant des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), dans les rues Rachel, Chapleau, Frontenac, Gascon, Bercy et Hogan, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 13 903 345,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 321701 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 13 903 345,01 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de réaménagement de piste cyclable, de feux de circulation, d'éclairage incluant des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans les rues Rachel, Chapleau, Frontenac, Gascon, Bercy et Hogan, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 323 577,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 321701;

4 -	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
	
Un	débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1177231045 80.01 (20.43)

CM17 0702

Autoriser une dépense additionnelle de 507 603 \$, taxes incluses, pour obtenir les services requis afin d'assister la Ville dans le règlement des mandats et des litiges en cours (arbitrages en vertu de la Loi RRSM et requêtes en contestation de la Loi 15) / Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec MERCER (Canada) limitée (CG14 0521), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 034 120 \$ à 1 192 515 \$, taxes incluses et le versement d'une somme maximale additionnelle de 349 208 \$, taxes incluses devant être utilisée dans le cadre de règlements de litiges / Autoriser un virement budgétaire de 361 504 \$ (net) pour 2017 en provenance de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour les dépenses additionnelles de 395 894 \$, taxes incluses, et un ajustement récurrent à la base budgétaire de 102 006 \$ (net) pour l'année 2018 pour couvrir les dépenses additionnelles de 111 709 \$ taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 507 603 \$, taxes incluses, pour obtenir les services requis afin d'assister la Ville dans le règlement des mandats et des litiges en cours (arbitrages en vertu de la Loi RRSM et requêtes en contestation de la Loi 15);
- 2 d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme MERCER (Canada) limitée (CG14 0521), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 034 120 \$ à 1 192 515 \$, taxes incluses, et autoriser le versement d'une somme maximale additionnelle de 349 208 \$, taxes incluses, devant être utilisée dans le cadre de règlements de litiges;
- 3 d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer le projet d'addenda pour et au nom de la Ville ;
- 4 d'autoriser un virement budgétaire de 361 504 \$ (net) pour 2017 en provenance de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour les dépenses additionnelles de 395 894 \$, taxes incluses, ainsi qu'un ajustement récurrent à la base budgétaire de 102 006 \$ (net) pour l'année 2018 pour couvrir les dépenses additionnelles de 111 709 \$, taxes incluses.
- 5 d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1176775002 80.01 (20.44)

CM17 0703

Approuver le projet d'entente de contribution en haute tension entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal fixant les engagements des deux parties relativement à la réalisation de la nouvelle ligne d'alimentation électrique 315 kV, dans le cadre du projet de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver le projet d'Entente de contribution pour l'alimentation en haute tension entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal, dans le cadre du projet Désinfection, qui consiste à exploiter une usine de traitement des eaux usées à l'aide de l'ozone, le tout suivant les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 2 d'autoriser le paiement du coût des options (ligne de relève) au montant de 1 394 745,63 \$, taxes incluses, dès le 1^{er} juillet 2017;
- 3 d'autoriser le paiement de toute facture d'Hydro-Québec émise en vertu des articles 13.2 à 13.5 de cette entente, dans les 30 jours de la date de facturation advenant un abandon du projet par la Ville de Montréal;
- 4 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. À cet égard, une somme de 7 263 787,10 \$, taxes incluses, est réservée à cette fin et sera versée sur simple demande écrite de la part d'Hydro-Québec, attestant de la réalisation de l'une ou l'autre des situations mentionnées à l'article 13.1 de l'Entente de contribution.

Adopté à l'unanimité.

1177526016 80.01 (20.45)

Approuver le projet d'entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et OURANOS inc., pour une durée de 3 ans, concernant la recherche sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques, pour un montant total de 528 885 \$, taxes incluses, en espèce (482 942,50 \$ net) et de 300 000 \$ en nature

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver le projet d'entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et OURANOS inc., pour une durée de 3 ans, concernant la recherche sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques, pour un montant total de 528 885 \$, taxes incluses, en espèce (482 942,50 \$ net) et de 300 000 \$ en nature;
- 2 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.		
		
Adopté à l'unanimit	é.	
1173983001 80.01 (20.46)		
Il est proposé par	M. Francesco Miele	
appuyé par	M. Pierre Desrochers	

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.47) et 80.01 (20.48) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 80.01 (20.47)

Abroger la résolution CG13 0233 / Approuver le projet d'acte de cession par lequel la Société nationale du cheval de course (SONACC) et le gouvernement du Québec cèdent à la Ville de Montréal un emplacement connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, d'une superficie de 434 756,8 mètres carrés, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, et ce, sans contrepartie monétaire immédiate, mais sujet aux conditions stipulées au projet d'acte

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'abroger la résolution CG13 0233;
- 2 d'approuver le projet d'acte de cession par lequel la Société nationale du cheval de course (SONACC), représentée par Raymond Chabot inc., son liquidateur, et le gouvernement du Québec cèdent à la Ville de Montréal, un emplacement constitué des lots 2 384 988 et 2 648 223 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 434 756,8 mètres carrés, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal, et ce, sans contrepartie monétaire immédiate, sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte, et conditionnellement à l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 3 d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour l'année 2018 au montant de 535 400 \$ pour les dépenses inhérentes à la cession de ces lots.

 Un débat s'engage.

 À 21 h 59, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, ajourne la séance jusqu'au mardi 13 juin 2017, à 9 h 30.



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 12 juin 2017 13 h

Séance tenue le mardi 13 juin 2017 – 9 h 30 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin et Mme Émilie Thuillier.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE:

M. François William Croteau, M. Jeremy Searle et M. Peter McQueen.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Guillaume Lavoie, M. Luis Miranda et Mme Monique Vallée.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Alain Marcoux, Directeur général Me Yves Saindon, Greffier de la Ville Mme Pascale Loiseau, analyste-rédactrice Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement. Il réitère, au nom de l'assemblée, le souhait de joyeux anniversaire au conseiller Aref Salem, dont c'est l'anniversaire ce jour même. Il félicite également le président du comité exécutif, M. Pierre Desrochers, à qui a été attribué le prix Reconnaissance 2017 de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) pour son talent, ses accomplissements, son engagement et sa participation au développement de la société québécoise.

Avant de débuter la période de questions du public, le président du conseil rappelle aux citoyens que le conseil est bien content de les accueillir et leur demande de bien vouloir respecter le temps alloué pour la première question, à savoir 1 minute 30 et de 1 minute pour la question complémentaire. Il invite la première personne inscrite à débuter son intervention.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	<u>Objet</u>
Mme Sonja Susnjar	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Signification de l'imputabilité des élus en ce qui concerne le droit démocratique des citoyens lors de consultation publique dans le cas de projets nécessitant un changement de zonage dans le cadre du projet de loi 122 / Souhaite que l'opinion des citoyens soit prise en compte et que des mesures seront mises de l'avant afin de ne pas imposer aux citoyens de mauvais projets
M. Murray Levine	M. Denis Coderre (M. Francesco Miele)	Suggestion d'organiser des levées de fonds pour aider la Croix-Rouge à répondre aux besoins des sinistrés des inondations du printemps qui ont touché les citoyens de divers arrondissements – Raison justifiant l'inertie du maire dans le dossier de l'aide à l'enfance
M. Jean Vilandre	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Demande à l'administration de reconsidérer de rendre accessible aux usagers le complexe aquatique du parc Jean-Drapeau / Appel à la flexibilité de l'entrepreneur pour accommoder les utilisateurs de cette infrastructure afin de leur permettre l'accès pour la saison 2017
M. Yves Daoust	Mme Manon Barbe	Déplore le fait que la webdiffusion du conseil d'arrondissement de LaSalle ne soit autorisée qu'en janvier 2018 et s'interroge sur ce que l'arrondissement a à cacher en agissant ainsi Dépôt de document
M. Donald Hobbus	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Souhaite connaître le pourcentage réel de protection des espaces naturels sur le territoire de l'agglomération que la Ville a établi à 6 % versus 2.9 % selon les données du ministère du Développement durable du gouvernement du Québec Dépôt de document
M. Robert Michael Edgar	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Dénonce l'abus de pouvoir de la journaliste Sue Montgomery qui, avec l'aide de policier, interdit toutes manifestations devant l'église Unitarienne de Montréal – demande la tenue d'une enquête sur les propos qu'il avance

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure* d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051), le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 10 h 01.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de **Objet** M. Denis Coderre Mme Valérie Plante

(M. Harout Chitilian)

La Ville possède-t-elle les dispositifs pour faire face à des crises majeures à la suite des inquiétudes soulevées par la vérificatrice générale dans ses commentaires sur le Système évolué de radiocommunications de l'Agglomération de Montréal (SERAM) dans son Rapport annuel 2016 soumettre le SERAM à un audit externe spécialisé dans le domaine de la sécurité civile et de terrorisme pour un rapport public sur ce système

M. Denis Coderre M. François Limoges

(M. Aref Salem)

Lacunes soulevées par la vérificatrice générale dans le Plan de mise aux normes des feux de circulation - Informer les membres du plan, de l'échéancier et du coût prévu par l'administration pour compléter les travaux de sécurisation des feux de circulation / Questionne la qualité des travaux et souhaite un audit de qualité pour le plan

M. Denis Coderre Mme Justine McIntyre

(M. Francesco Miele)

Questionnement adressé au maire de Montréal sur le remplacement des conseillers Benoit Dorais et Marvin Rotrand, respectivement à la présidence du conseil d'agglomération et comme membre du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal - Respect de la promesse électorale faite en 2013, soit celle de travailler en collégialité avec tous les membres du conseil

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, informe le conseiller Normand Marinacci, qui exprime le souhait de soulever une question de privilège que celles-ci ne sont autorisées qu'après la période de questions des membres.

M. Marvin Rotrand M. Denis Coderre

(M. Pierre Desrochers)

Si l'administration peut faire des comparables avec d'autres villes en regard des données d'un article de La Presse qui indique que 3555 employés de la Ville qui gagnent un salaire de plus de 100 000 \$

À 10 h 14

Il est proposé par M. Francesco Miele

> appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 5 minutes, conformément à l'article 57 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est agréée.

Question de À **Objet**

M. Denis Coderre Demande, si le cadre juridique le permet, à ce que M Marvin Rotrand (M. Pierre Desrochers)

la liste des employés gagnant plus de 100 000 \$ soit distribuée aux membres du conseil, pour plus de transparence sur la gestion des fonds publics et souhaite que sa requête soit considérée comme une question écrite et s'attend à ce qu'une suite appropriée soit donnée au conseil du mois d'août

Objet Question de

M. Denis Coderre Demande à ce que l'administration donne enfin M. Craig Sauvé (M. Marc-André Gadoury) une suite aux diverses requêtes pour concrétiser la

réalisation d'un lien cyclable direct pour relier les quartiers de Saint-Henri, de citoyens des Griffintown, du Sud-Ouest, de la Petite-Bourgogne. de Verdun, de Ville-Émard et de Côte Saint-Paul

avec le centre-ville

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), le président du

conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 25.

Le conseiller Normand Marinacci soulève une question de privilège envers les propos tenus par le maire, M. Denis Coderre, à la suite de l'intervention de la conseillère Justine McIntyre. Il affirme s'être senti visé lorsque le maire a parlé de l'atmosphère qui règne durant les séances du conseil de l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève. M. Marinacci indique que sa compréhension, lorsqu'on fait de la politique, c'est de discuter de dossiers tout en défendant ses convictions. Le maire de Montréal indique au conseiller Marinacci que sa façon de faire de la politique dans son arrondissement ne correspond pas à sa vision des choses. Le leader de l'opposition officielle, M. François Limoges, s'exprime sur la question de privilège soulevée par le conseiller Marinacci et sur la réponse donnée par le maire et invite ce dernier à s'abstenir de donner des leçons de non partisannerie aux membres, étant donné l'actualité le concernant dans les médias, et ce, afin que les travaux du conseil se déroulent en toute sérénité. Le président du conseil invite à la poursuite des travaux.

Article 7.04 (suite)

Dépôt du Rapport annuel 2016 de la vérificatrice générale de la Ville

À 10 h 31, le mardi 13 juin 2017,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que le conseil se transforme en comité plénier pour l'étude du rapport annuel de la vérificatrice générale, pour une période de 90 minutes, et qu'il désigne M. Michel Bissonnet pour agir à titre de président du comité plénier. La vérificatrice générale disposera de 30 minutes pour sa présentation. Le temps de parole sera divisé comme suit :

- Équipe Coderre 31 minutes; Projet Montréal 17 minutes;
- Vrai changement pour Montréal 3 minutes;
- Autres élus 9 minutes.

À 10 h 33, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 10 h 40, M. Michel Bissonnet déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue à la vérificatrice générale, Mme Michèle Galipeau, ainsi qu'à ses collaborateurs M. Robert Duquette, M. Serge Vaillancourt et Mme France Lessard et l'invite à débuter sa présentation.

Mme Galipeau procède à sa présentation, suivie des interventions des membres du conseil.

À 12 h 09, M. Bissonnet indique la levée du comité plénier.

À 12 h 13, le conseil reprend ses travaux et, en vertu de l'article 119 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), le président du conseil invite le président du comité plénier à faire son rapport. Le conseiller Bissonnet indique que le comité plénier a siégé 90 minutes et qu'il y a eu 13 membres qui ont pris la parole dans le cadre de 13 interventions réparties comme suit :

- Équipe Coderre 6 interventions; Projet Montréal 3 interventions;
- Vrai changement pour Montréal 2 interventions;

- Autres élus – 2 interventions.
Le président du comité plénier rapporte que les travaux se sont déroulés correctement et remercie tous les intervenants.
Le débat se poursuit sur le rapport de la vérificatrice générale.
À 12 h 16, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Magda Popeanu.
À 12 h 18, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, reprend le fauteuil présidentiel.

À 12 h 30, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 14 h.



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 12 juin 2017 13 h

Séance tenue le mardi 13 juin 2017 – 14 h Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

Mme Valérie Plante.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Guillaume Lavoie, M. Luis Miranda et M. Craig Sauvé.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 80.01 (20.47) :

M. Guillaume Lavoie, M. Luis Miranda et M. Craig Sauvé.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 80.01 (51.01) :

M. Pierre Desrochers, M. Harout Chitilian, M. Guillaume Lavoie, M. Luis Miranda et M. Craig Sauvé.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Alain Marcoux, Directeur général M° Yves Saindon, Greffier de la Ville Mme Pascale Loiseau, analyste-rédactrice Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Le président du conseil, M. Frantz l	Benjamin, déclare la séance ouverte

À 14 h 03, le conseil reprend ses travaux à la poursuite de l'étude de l'article 7.04.

Dépôt du Rapport annuel 2016 de la vérificatrice générale de la Ville

Le débat se poursuit.

07.04

Le conseil reprend l'étude des articles 80.07 (20.47) et 80.01 (20.48)

CM17 0706 - Article 80.01 (20.47) - suite

Abroger la résolution CG13 0233 / Approuver le projet d'acte de cession par lequel la Société nationale du cheval de course (SONACC) et le gouvernement du Québec cèdent à la Ville de Montréal un emplacement connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, d'une superficie de 434 756,8 mètres carrés, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, et ce, sans contrepartie monétaire immédiate, mais sujet aux conditions stipulées au projet d'acte

Un débat s'engage.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, demande au conseiller Desrochers de retirer le mot « démagogie » utilisé durant son intervention. Ce dernier s'exécute.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (20.47).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez,

Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Cloutier, Pagé, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Thuillier, Ouellet, Sigouin, Ryan, Dorais, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Ferrandez, Mainville, Croteau, Downey, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Dauphin, Hénault, Deschamps,

Barbe, Rotrand, Cinq-Mars, (60)

Vote contre: Monsieur Searle (1)

Résultat: En faveur : 60

Contre: 1

Séance ordinaire du conseil municipal du mardi 13 juin 2017 à 14 h 60 Le président du conseil déclare l'article 80.01 (20.47) adopté à la majorité des voix, et il est RÉSOLU en conséquence. 1161195011 80.01 (20.47) CM17 0707 - Article 80.01 (20.48) - suite Accorder un contrat à Neolect inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'alimentation électrique des lampadaires le long des rampes Duke et de Nazareth, entre les rues Wellington et de la Commune - Dépense totale de 337 476,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 214725 (1 soum.) Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre ; Il est proposé par M. Francesco Miele appuyé par M. Pierre Desrochers Et résolu : que l'orientation du conseil municipal soit : 1 - d'autoriser une dépense de 337 476,52 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux d'alimentation électrique des lampadaires le long des rampes Duke et de Nazareth, entre les rues Wellington et de la Commune, dans le cadre du projet Bonaventure, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant: 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Neolect inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 311 607,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214725; 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Un débat s'engage. Adopté à l'unanimité. 1171009010 80.01 (20.48)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2017 et autoriser le Service de l'eau à soumettre la programmation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2017 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adopté à l'unanimité.

1171158003 80.01 (30.01)

CM17 0709

Autoriser une appropriation de 5 372 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 825 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

Afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) :

- 1 d'autoriser une appropriation de 250 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du projet Au pied du courant;
- 2 d'autoriser une appropriation de 1 500 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation de plusieurs études de circulation et de mobilité dans le cadre du projet du réseau électrique métropolitain (REM);
- 3 d'autoriser une appropriation de 300 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude d'analyse de niveau de bruit avant le chantier dans le cadre du projet du réseau électrique métropolitain (REM) permettant la construction de murs antibruit;
- 4 d'autoriser une appropriation de 90 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des services professionnels nécessaires à la réalisation de plans et d'analyses dans le cadre du projet du réseau électrique métropolitain (REM);

- 5 d'autoriser une appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude de risque dans le cadre du projet de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX;
- 6 d'autoriser une appropriation de 232 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour les frais de communication du bureau de projet dans le cadre du projet de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX;
- 7 d'autoriser une appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation de plusieurs études préliminaires (étude de mobilité dans le secteur nord-ouest du centre-ville; caractérisation patrimoniale - revue des études; étude morphologique) dans le cadre du projet de la rue des Pins;
- 8 d'autoriser une appropriation de 150 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du projet de réfection du viaduc Van-Horne;
- 9 d'autoriser une appropriation de 85 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du projet de réaménagement de l'intersection des rues Berri et Sherbrooke;
- 10 -d'autoriser une appropriation de 115 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'achat des matériaux et faire l'entretien ou l'installation des points géodésiques (généralement situé sous la chaussée) nécessaires à la géoréférence de tous les levés initiaux qui précèdent les projets de construction de rues intégrés;
- 11 -d'autoriser une appropriation de 500 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet définitif dans le cadre du projet de recouvrement de l'autoroute Ville-Marie;
- 12 d'autoriser une appropriation de 75 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la collecte de données pour les passages à niveau nécessaire au Bureau d'intégration et de coordination (BIC);
- 13 d'autoriser une appropriation de 450 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'entretien du réseau télécommunication du centre de gestion de mobilité urbaine (CGMU);
- 14 d'autoriser une appropriation de 500 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour le développement du plan annuel de collecte des données de circulation;
- 15 d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour le marquage des pistes cyclables inclus dans le plan Vélo-2015;
- 16 -d'autoriser une appropriation de 800 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet définitif des lots 1 et 2 dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine (Phase 1);
- 17 -d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet préliminaire pour les travaux de la rue Notre-Dame dans le cadre du projet de l'échangeur Turcot;
- 18 -d'autoriser une appropriation de 50 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la révision de la géométrie de la rue Ste-Anne-de-Bellevue dans le cadre du projet de l'échangeur Turcot;
- 19 -d'autoriser une appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude sectorielle pour l'intégration urbaine des murs antibruit dans le cadre du projet du pont Champlain;
- 20 -d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'accès des résidents au fleuve par le sud-ouest dans le cadre du projet du pont Champlain;

21 -d'autoriser une appropriation de 350 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude de concepts pour le viaduc urbain Jacques-Bizard, entre l'autoroute 40 et le boulevard Brunswick, dans le cadre du réseau électrique métropolitain (REM).

Adopté à l'unanimité.		
1177326002 80.01 (30.02)		

CM17 0710

Adopter la politique de développement social « Montréal de tous les possibles » / Mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour en assurer la mise en œuvre

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'adopter la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles »;
- 2 de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour en assurer la mise en œuvre.

Un débat s'engage.
Adonté à llunguimité
Adopté à l'unanimité.
1173220001

CM17 0711

Reporter au 1^{er} novembre 2017 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision multi résidentielles et non résidentielles égales ou supérieures à 5 M\$, déposées avant le 1^{er} mai 2017 à l'encontre des rôles triennaux 2017 / Reporter au 15 février 2018 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision industrielles et non résidentielles inférieures à 5 M\$, sous réserve du consentement de la municipalité locale visée

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le report au 1^{er} novembre 2017 de l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision multi résidentielles et non résidentielles égales ou supérieures à 5 M\$, déposées avant le 1^{er} mai 2017 à l'encontre des rôles triennaux 2017 et reporter au 15 février 2018 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5 M\$, sous réserve du consentement de la municipalité locale visée.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Tous les membres présents de l'opposition officielle

1173052001 80.01 (30.04)

CM17 0712

Ratifier la résiliation du bail 8145-001 intervenu entre la Ville de Montréal et Service de remorquage Direct inc. (CG12 0112) en date du 30 septembre 2016

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de ratifier la résiliation du bail 8145-001 intervenue entre la Ville de Montréal et Service de Remorquage Direct inc. (CG12 0112), en date du 30 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

1173219007 80.01 (30.05)

CM17 0713

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1177215001 80.01 (42.01)

CM17 0714

Désignation du président d'assemblée du conseil d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de désigner madame Manon Barbe à titre de présidente d'assemblée du conseil d'agglomération en remplacement de monsieur Benoit Dorais.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (51.01).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Samson, Perez, Rouleau, Gauthier,

Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Cloutier, Pagé, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dauphin, Deschamps, Barbe et Cinq-Mars (37)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Thuillier, Ouellet,

Sigouin, Ryan, Dorais, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Ferrandez, Mainville, Croteau, Downey, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault, Rotrand

et Searle (22)

Résultat: En faveur : 37

Contre: 22

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (51.01) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

80.01 (51.01)

Nomination(s) à la Société de transport de Montréal

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de nommer, madame Elsie Lefebvre à titre de membre du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, en remplacement de monsieur Marvin Rotrand;
- 2- de désigner, madame Elsie Lefebvre à titre de vice-présidente du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, en remplacement de monsieur Marvin Rotrand.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.02)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0716

Accorder un contrat à 3286916 Canada inc. Excavation Gricon pour des travaux de reconstruction de la chaussée, des travaux de drainage, de pavage, de bordures et des travaux connexes dans les rues Groulx, Gagnier, Chénier, Fortier, Paquette et Saraguay Est, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 2 721 431,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-17-06 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 mai 2017 par sa résolution CE17 0824;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense totale de 2 721 431,15 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de la chaussée, des travaux de drainage, de pavage, de bordures ainsi que des travaux connexes dans les rues Groulx, Gagnier, Chénier, Fortier, Paquette et Saraguay Est, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à 3286916 Canada inc. Excavation Gricon, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 496 126,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres ST-17-06 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

3 - d'imputer cette dépense payée à 88 % par la Division de gestion d'actifs et à 12 % par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité. 20.01 1176765008

CM17 0717

Accorder un contrat à 3286916 Canada inc. Excavation Gricon pour des travaux de reconstruction de la chaussée, des travaux de drainage, de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaires, des branchements d'aqueduc et d'égouts, des bordures, des trottoirs, de pavage et des travaux connexes dans les rues Hamel, Perreault, Pascal, Boileau, Dupuis et Côté, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 409 441,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-17-04 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 mai 2017 par sa résolution CE17 0825;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 3 409 441,42 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de la chaussée, des travaux de drainage, de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaires, des branchements d'aqueduc et d'égouts, des bordures, des trottoirs, de pavage et des travaux connexes dans les rues Hamel, Perreault, Pascal, Boileau, Dupuis et Côté, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à 3286916 Canada inc. Excavation Gricon, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 120 578,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres ST-17-04 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 d'imputer cette dépense payée à 78,07 % par la DGSRE, à 16,83 % par la Division de gestion d'actifs et à 5,10 % par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.02 1176765006		

CM17 0718

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux de réparation de diverses structures 2017 - Lot 2 (projet 17-06), pour une somme maximale de 856 333,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 402610 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0865;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

1- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de réparation de diverses structures 2017 - Lot 2 (projet 17-06), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 856 333,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 402610;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
20.03 1177091004

CM17 0719

Approuver un projet de sous bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à l'Association Québec-France Montréal Récollet, pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} juillet 2017, un local d'une superficie de 28,1 mètres carrés, situé au rez-de-chaussée du 100, rue Sherbrooke Est, à des fins de bureaux - Un montant de 19 335,80 \$ sous forme de subvention immobilière est accordé à l'Association

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 mai 2017 par sa résolution CE17 0827;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'approuver un projet de convention de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à l'Association Québec-France Montréal Récollet, pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} juillet 2017, un local d'une superficie de 28,1 mètres carrés, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 100, rue Sherbrooke Est, à des fins de bureaux, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention.

Adopté à l'unanimité. 20.04 1174069005

CM17 0720

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'organisme MU pour la réalisation d'une murale en l'honneur de Léonard Cohen, dans l'arrondissement de Ville-Marie / Autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0935;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'organisme MU pour la réalisation d'une murale en l'honneur de Léonard Cohen, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Accorder un soutien financier de 60 000 \$ à Médecins du Monde, soit 50 000 \$ pour le projet « Assistance sociale pour les migrants sans statut et ceux à statut précaire de la région de Montréal », dans le cadre de la Déclaration désignant Montréal Ville sanctuaire, et de 10 000 \$ pour le projet « Coordination des activités de la clinique mobile de Médecins du Monde », dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0924;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 d'accorder un soutien financier de 60 000 \$ à Médecins du Monde, soit 50 000 \$ pour le projet « Assistance sociale pour les migrants sans statut et ceux à statut précaire de la région de Montréal », dans le cadre de la Déclaration désignant Montréal Ville sanctuaire, et de 10 000 \$ pour le projet « Coordination des activités de la clinique mobile de Médecins du Monde », dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017;
- 2 d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.07 1175970003		

CM17 0723

Accorder un soutien financier non récurrent de 346 342 \$ à Nutri-Centre LaSalle, pour l'année 2017, afin de réaliser le projet « Consolidation du Nutri-Centre LaSalle » dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUI) d'Airlie-Bayne, dans l'arrondissement de LaSalle / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0925;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 d'accorder un soutien financier non récurrent de 346 342 \$ à Nutri-Centre LaSalle pour réaliser le projet « Consolidation du Nutri-Centre LaSalle » dans le secteur de la revitalisation urbaine intégrée (RUI) d'Airlie-Bayne, pour l'année 2017, dans l'arrondissement de LaSalle;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.08 1170744001		

Accorder un soutien financier non récurrent de 416 000 \$, pour l'année 2017, à la Coopérative de solidarité Les Serres du dos blanc pour réaliser le projet « Implantation d'un complexe d'agriculture urbaine au service de la sécurité alimentaire, de l'intégration socioprofessionnelle des citoyens », dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de Hodge-Place Benoit, dans l'arrondissement de Saint-Laurent / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0930;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 000 \$ en 2017, à la Coopérative de solidarité Les Serres du dos blanc, pour réaliser le projet « Implantation d'un complexe d'agriculture urbaine au service de la sécurité alimentaire, de l'intégration socioprofessionnelle des citoyens », dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de Hodge-Place Benoît, dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.09 1165917005		

CM17 0725

Approuver les projets de protocoles de soutien technique estimés à 1,7 M\$ pour la tenue des festivals et événements culturels suivants sur le site Quartier des spectacles : Pôle PDA, pour l'année 2017 :

- Les FrancoFolies de Montréal;
- Le Festival International de Jazz de Montréal;
- Montréal Complètement Cirque;
- Le Festival Juste pour rire;
- Le Festival international Nuits d'Afrique;
- Le Festival Zoofest;
- Présence Autochtone/Terres en vues;
- Le Festival Mode & Design

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0931;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'approuver les projets de protocoles d'entente de soutien technique entre la Ville de Montréal et les organismes suivants : Les FrancoFolies de Montréal inc., Le Festival International de Jazz de Montréal inc., La Tohu (La Cité des arts du cirque), Le Festival Juste pour rire, Les Productions Nuit d'Afrique inc., le Festival Zoofest, Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone et le Festival Mode & Design Montréal, afin d'assurer le soutien technique estimée à 1 700 000 \$ pour la tenue de l'édition 2017 des festivals.

Adopté à l'unanimité.		
20.10 1171508001		

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0726

Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 500 000 \$ entre la Ville de Montréal et la Société des célébrations du 375° anniversaire de Montréal, dans le cadre des trois projets Signature du 375° anniversaire de Montréal suivants : Les Arts de la rue, qui se tiendra du 6 au 29 juillet 2017; le Montréal Symphonique, qui se tiendra du 18 au 20 août 2017 et Halloween - 375 MTL, qui se tiendra du 24 au 27 octobre 2017

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0933;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique total estimé à 500 000 \$ entre la Ville de Montréal et la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, dans le cadre des trois projets *Signature* du 375^e anniversaire de Montréal suivants :

- Les Arts de la rue, du 6 au 29 juillet 2017;
- Le Montréal Symphonique, du 18 au 20 août 2017;
- Halloween 375 MTL, du 24 au 27 octobre 2017.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1170018004

CM17 0727

Accorder un soutien financier maximal de 6 300 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le projet de renouvellement des expositions permanentes 2016-2018 du musée / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0929;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 6 300 000 \$ à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour réaliser le renouvellement du spectacle multimédia, remplacer une partie des expositions permanentes, le système de sécurité public, des équipements technologiques et muséographiques et les installations d'accueil et de services au public;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville, et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité. 20.12 1167486001

CM17 0728

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ pour l'année pour 2017, 60 000 \$ pour 2018 et 60 000 \$ pour 2019 à Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone pour le renouvellement du festival Présence autochtone / Approuver un protocole d'entente à cet effet

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0908 et en du 8 juin 2017 par sa résolution CE17 1062;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ pour l'année pour 2017, 60 000 \$ pour 2018 et 60 000 \$ pour 2019 à Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone pour le renouvellement du festival Présence autochtone;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service de la culture pour un montant de 60 000 \$, pour l'année 2018 et récurrent en 2019 seulement;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
20.13 1171197003

CM17 0729

Accorder un soutien financier de 500 000 \$, à même les dépenses communes des chapitres corporatifs, à l'organisme Casteliers pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artistes dans l'immeuble situé au 30-32, avenue Saint-Just, dans l'arrondissement d'Outremont / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0916;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

- 1- d'accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Casteliers, à même les crédits déjà prévus aux dépenses communes des chapitres corporatifs, pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artistes dans l'immeuble situé au 30-32, avenue Saint-Just, dans l'arrondissement d'Outremont;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.14 1171654010

Accorder un soutien financier de 519 907 \$ à Quartier éphémère, Centre d'Arts visuels pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artistes dans l'immeuble situé au 745, rue Ottawa, dans l'arrondissement de Ville-Marie / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0917;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 519 907 \$ à Quartier éphémère, Centre d'arts visuels, à même les crédits déjà prévus aux dépenses communes des chapitres corporatifs, pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artistes dans l'immeuble situé au 745, rue Ottawa, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1171654007

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

CM17 0731

Adopté à l'unanimité.

Accorder un soutien financier de 500 000 \$ à l'Organisme 7 à nous pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artistes dans l'immeuble situé au 1900, rue LeBer, dans l'arrondissement du Sud-Ouest / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0918;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 500 000 \$ à 7 à Nous, à même les crédits déjà prévus aux dépenses communes des chapitres corporatifs, pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artistes, dans l'immeuble situé au 1900, rue LeBer, dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CM17 0732

Accorder un soutien financier de 105 000 \$ et un soutien technique estimé à 100 000 \$ au Comité de la fête nationale de la St-Jean inc. pour la réalisation des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec / Autoriser la tenue du Grand spectacle, le 23 juin 2017 et du défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2017 / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0919;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 d'accorder au « Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. » un soutien technique estimé à 100 000 \$ pour la tenue du Défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2017 et un soutien financier de 105 000 \$ pour les Festivités de la Fête nationale à Montréal Le Grand spectacle, le 23 juin 2017 et le Défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2017;
- 2 d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités de versement de ces soutiens financier et technique;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.17 1167195005		

CM17 0733

Accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Services réseaux pour la mise en place d'une infrastructure de fibre optique nécessaire au raccordement futur de 8 nouveaux réseaux de feux de circulation au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) pour une période de 24 mois - Dépense totale de 203 401,98 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0847;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 203 401,98 \$, taxes incluses, comprenant les incidences au montant de 18 491,09 \$, taxes incluses, pour la mise en place d'une infrastructure de fibre optique (réseaux secondaires) nécessaire au raccordement futur de 8 nouveaux réseaux de feux de circulation au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Cogeco Services réseaux, fournisseur exclusif, pour une période de 24 mois, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 184 910,89 \$, taxes et contingences incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 26 avril 2017,
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.18 1170748002	

CM17 0734

Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont-La Petite-Patrie (PCPR 2017) - Dépense totale de 8 511 904,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 332314 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0879;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 8 511 904,15 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 065 904,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332314 ;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.19 1177231037	

CM17 0735

Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de trente-six mois avec les Services exp inc. pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 3 434 257,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16106 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0882;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

- 1 de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2 d'approuver un projet de convention par lequel les Services exp inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 3 434 257,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16106 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences :	Tous les membres présents de l'opposition officielle		
20.20 1176086004			
Il est proposé par	M. Francesco Miele		
appuyé par	Mme Chantal Rouleau		
Et résolu :			
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.		
Adopté à l'unanimi	té.		

CM17 0736

Accorder un contrat à Groupe Axino inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Donat - Dépense totale de 9 525 136,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5898 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0873;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

- 1- d'autoriser une dépense de 9 525 136,11 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Donat, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupe Axino inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 247 704,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5898;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.21 1176676001		

Accorder un contrat à Les Entreprises Canbec Construction inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2017) - Dépense totale de 3 433 211,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 332315 (6 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0874;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 433 211,03 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Canbec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 220 211,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332315;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.22 1177231047	

CM17 0738

Accorder un contrat à Aménagement De Sousa pour des travaux de réfection de chaussée par rapiéçage mécanique dans divers arrondissements du secteur est de la Ville de Montréal (PMIR) - Dépense totale de 5 058 621,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 337401 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0875;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 5 058 621,51 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de chaussée par rapiéçage mécanique dans divers arrondissements du secteur est de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Aménagement De Sousa, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 876 621,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 337401;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1177231051

Un débat s'engage.

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc. pour la réalisation d'une nouvelle distribution électrique et d'un nouveau réseau de chauffage au Jardin botanique - Dépense totale de 1 699 779,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public JA-00094 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0876;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 1 699 779,15 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'une nouvelle distribution électrique et d'un réseau de chauffage au Jardin botanique, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 674 779,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00094;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.24 1176891002		

CM17 0740

Autoriser une dépense 1 140 839,44 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'expropriation de l'immeuble situé au nord-est de l'avenue Durocher et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, constitué du lot 6 032 109 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Outremont, aux fins d'aménagement d'une rue

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0900;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

- 1 d'autoriser une dépense de 1 140 839,44 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'expropriation de l'immeuble situé au nord-est de l'avenue Durocher et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, constitué du lot 6 032 109 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Outremont, aux fins d'aménagement d'une rue;
- 2 d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division de la géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville, et ce, à titre d'expropriant;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.25 1171195002		

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0741

Approuver un projet bail par lequel la Ville de Montréal loue à Société en commandite développement rue Basin, pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} avril 2017, avec clause de résiliation prématurée après 4 ans, un site vacant d'une superficie de 703 mètres carrés / 7 567 pieds carrés, situé sur la rue Basin, constitué du lot 4 499 010 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'exploitation d'un bureau de vente d'unités résidentielles en copropriété, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (Griffintown), pour un loyer au montant total de 243 348 \$, plus les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0901;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1- d'approuver un bail par lequel la Ville loue à la Société en commandite développement rue Basin, aux fins d'exploitation d'un bureau de vente d'unités en copropriété, un site vacant d'une superficie de 703 mètres carrés / 7 567 pieds carrés, sur la rue Basin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (Griffintown), pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} avril 2017, avec clause de résiliation prématurée après 4 ans, constitué d'une partie du lot 4 499 010 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un loyer au montant total de 243 348 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.26 1175941001

CM17 0742

Résilier, à compter du 30 juin 2017, le contrat de prêt de local intervenu entre la Ville de Montréal et Diversité Artistique Montréal (CM15 0503), pour le local 310 d'une superficie de 861,22 pieds carrés, situé au 3° étage du 3680, rue Jeanne-Mance, utilisé à des fins de bureaux / Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Diversité Artistique Montréal, à des fins de bureaux, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} juillet 2017, le local 331, d'une superficie de 1 506,95 pieds carrés, situé au 3° étage du 3680, rue Jeanne-Mance, moyennant une recette totale de 149 030,40 \$, excluant les taxes / Un montant de 227 700 \$ sous forme de subvention immobilière est accordé à cet organisme

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0904;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1- de résilier, à compter du 30 juin 2017, le contrat de prêt de local intervenu entre la Ville de Montréal et Diversité Artistique Montréal, pour le local 310 d'une superficie de 861,22 pieds carrés, au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins de bureaux (CM15 0503);
- 2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Diversité Artistique Montréal, à des fins de bureaux, le local 331, d'une superficie de 1 506,95 pieds carrés, au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} juillet 2017, moyennant un loyer total de 149 030,40 \$, plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 3- d'approuver le montant de subvention immobilière accordé à Diversité Artistique Montréal dans le cadre de ce dossier pour une somme de 227 700 \$, plus les taxes applicables, pour la durée de ce bail;
- 4- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.27 1174069007	

CM17 0743

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à PME-ART, pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} août 2017, un local d'une superficie de 318,29 pieds carrés, situé au 4^e étage du 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins administratives, pour un loyer total de 10 266 \$, excluant les taxes / Un montant de 5 600 \$ sous forme de subvention immobilière est accordé à cet organisme

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0906;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à PME-ART un local d'une superficie de 318,29 pieds carrés, au 4^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins administratives, pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} août 2017, moyennant un loyer total de 10 266 \$, plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'approuver le montant de subvention immobilière accordé à PME-ART dans le cadre de ce dossier pour une somme de 5 600 \$, plus les taxes applicables, pour la durée de ce bail;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.28 1174069009		

Résilier, à compter du 30 juin 2017, le bail intervenu entre la Ville de Montréal et Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal (CM16 0927) pour le local 331 d'une superficie de 1506,95 pieds carrés situé au 3^e étage du 3680, rue Jeanne-Mance, utilisé à des fins de bureaux / Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, à des fins de bureaux, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} juillet 2017, le local 310, d'une superficie de 1 318,36 pieds carrés situé au 3^e étage du 3680, rue Jeanne-Mance, moyennant une recette totale de 23 954,28 \$, excluant les taxes / Un montant de 74 900 \$ sous forme de subvention immobilière est accordé à cet organisme

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0905;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1- de résilier, à compter du 30 juin 2017, le bail intervenu entre la Ville de Montréal et Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal (CM16 0927) pour le local 331 d'une superficie de 1 506,95 pieds carrés, situé au 3^e étage du 3680, rue Jeanne-Mance, utilisé à des fins de bureaux, et radier la recette pour les années 2017, 2018 et 2019, pour une somme totale de 30 567,56 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, à des fins de bureaux, le local 310, d'une superficie de 1 318,36 pieds carrés, au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} juillet 2017, moyennant un loyer total de 23 954,28 \$, plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 3- d'approuver le montant de subvention immobilière accordé à Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal dans le cadre de ce dossier pour une somme de 74 900 \$, plus les taxes applicables, pour la durée de ce bail;
- 4- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à	l'unanimité.
----------	--------------

20.29 1174069008

CM17 0745

Approuver un projet d'acte par lequel Tata Communications (Canada) LTD crée en faveur de la Ville de Montréal, à des fins environnementales, une servitude réelle et perpétuelle grevant l'immeuble situé du côté ouest de la rue Carrie-Derick, au nord de la rue Ferdinand-Séguin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 78 740,63 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0907;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel Tata Communications (Canada) LTD crée en faveur de la Ville de Montréal, à des fins environnementales, une servitude réelle et perpétuelle grevant une partie du lot 1 382 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, identifiée par les lettres ABCDA (article 1) sur le plan C-127 Sainte-Anne accompagnant la description technique préparée par Johanne Rangers, arpenteure-géomètre, le 15 juillet 2015 sous le numéro 1 050 de ses minutes, sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser une dépense de 78 740,63 \$, taxes incluses, pour cette transaction;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.30 1166462001
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par Mme Manon Gauthier
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

CM17 0746
Accorder un contrat à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée pour les services d'injection de frênes sur le domaine public pour le secteur est-ouest, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, pour une somme maximale de 525 682,95 \$, taxes incluses - Appe d'offres public 17-15975 (3 soum.)
d'injection de frênes sur le domaine public pour le secteur est-ouest, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, pour une somme maximale de 525 682,95 \$, taxes incluses - Appe
d'injection de frênes sur le domaine public pour le secteur est-ouest, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, pour une somme maximale de 525 682,95 \$, taxes incluses - Appe d'offres public 17-15975 (3 soum.)
d'injection de frênes sur le domaine public pour le secteur est-ouest, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, pour une somme maximale de 525 682,95 \$, taxes incluses - Appe d'offres public 17-15975 (3 soum.) Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0849;
d'injection de frênes sur le domaine public pour le secteur est-ouest, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, pour une somme maximale de 525 682,95 \$, taxes incluses - Appe d'offres public 17-15975 (3 soum.) Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0849; Il est proposé par M. Francesco Miele
d'injection de frênes sur le domaine public pour le secteur est-ouest, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, pour une somme maximale de 525 682,95 \$, taxes incluses - Appe d'offres public 17-15975 (3 soum.) Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0849; Il est proposé par M. Francesco Miele appuyé par Mme Manon Gauthier
d'injection de frênes sur le domaine public pour le secteur est-ouest, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, pour une somme maximale de 525 682,95 \$, taxes incluses - Apper d'offres public 17-15975 (3 soum.) Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0849; Il est proposé par M. Francesco Miele appuyé par Mme Manon Gauthier Et résolu: 1 - d'accorder un contrat à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée pour les services d'injection de frênes sur le domaine public pour le secteur est-ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une
d'injection de frênes sur le domaine public pour le secteur est-ouest, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, pour une somme maximale de 525 682,95 \$, taxes incluses - Apper d'offres public 17-15975 (3 soum.) Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0849; Il est proposé par M. Francesco Miele appuyé par Mme Manon Gauthier Et résolu: 1 - d'accorder un contrat à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée pour les services d'injection de frênes sur le domaine public pour le secteur est-ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme totale de 525 682,95 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 17-15975;

Accorder 2 contrats à Col Sel Transit inc. et Environnement Routier NRJ inc. pour la collecte et le transport des matières recyclables, pour des périodes de 37 et 32 mois - Dépense totale de 4 200 596 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15972 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0852;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements concernés, pour une période de 32 et 37 mois, le contrat pour les services de collecte et de transport de matières recyclables, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15972 et aux tableaux de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firme	Arrondissement	Débutant le	Nombre de mois	Montant (taxe incluses)
	Matières recy	clables		
Col Sel Transit inc.	Lachine	1 octobre 2017	37	1 740 417 \$
Environnement Routier NRJ inc.	LaSalle	1 ^{er} mars 2018	32	2 460 179 \$
N.B. : Tous les conti	rats se terminent le 3	31 octobre 2020		4 200 596 \$

- 2 de doter, le Service de l'environnement, d'un budget additionnel de 26 466 \$ en 2019 et de 42 923 \$ en 2020 pour financer l'indexation ou l'ajustement annuel des contrats;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.32 1170695003

CM17 0748

Résilier le contrat accordé à Services d'Arbres Primeau inc. (CM15 0947) pour les services de dépistage de frênes sur le domaine public, pour les secteurs ouest, centre et est, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne, pour l'année 2017, accordé à la suite de l'appel d'offres public 15-14498

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0859;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de résilier le contrat accordé à Services d'Arbres Primeau inc. (CM15 0947) pour les services de dépistage de frênes sur le domaine public, pour les secteurs ouest, centre et est, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne, pour l'année 2017, à la suite de l'appel d'offres public 15-14498.

Adopté à l'unanimité.		
20.33 1171698004		

Conclure trois ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, pour une durée maximale de 48 mois, avec SNC-Lavalin inc. (2 420 539,39 \$, taxes incluses), CIMA+ S.E.N.C. (2 017 542,79 \$, taxes incluses) et Les Services EXP inc. (1 484 700,92 \$, taxes incluses) pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance de travaux dans le domaine des structures routières et connexes (projet 17-05) - Appel d'offres public 17-15976 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0885;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

1 - de conclure 3 ententes-cadres par lesquels les firmes, ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance de travaux dans le domaine des structures routières et connexes (projet 17-05), pour les sommes maximales et les numéros de contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15976;

Firme	Contrat	Délai maximal	Somme maximale taxes incluses
SNC-Lavalin inc.	1	48 mois	2 420 539,93 \$
Cima+ S.E.N.C.	2	48 mois	2 017 542,79 \$
Les Services EXP inc.	3	48 mois	1 484 700,92 \$

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs selon les différents mandats, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.34 1177000005

CM17 0750

Approuver le projet de protocole de collaboration, pour une durée de cinq ans, entre le Muséum national d'histoire naturelle de Paris et la Ville de Montréal (Espace pour la vie) visant à formaliser et promouvoir leur volonté de collaboration, favoriser les échanges et le partage d'expertises entre les deux institutions

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0891;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- 1 d'approuver le projet de protocole de collaboration, d'une durée de cinq ans, entre le Muséum national d'histoire naturelle de Paris et la Ville de Montréal (Service de l'Espace pour la vie) visant à formaliser et promouvoir leur volonté de collaboration, favoriser les échanges et le partage d'expertises entre les deux institutions;
- 2 d'autoriser le directeur du Service de l'espace pour la vie à signer ce protocole pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1176606002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0751

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9360-0179 Québec inc., aux fins de développement commercial, un emplacement constitué du lot 1 179 373 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ainsi que la bâtisse dessus érigée connue sous l'édifice Rodier, situé aux numéros 912 à 932, rue Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie de 526,20 mètres carrés, pour un montant de 930 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0897;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9360-0179 Québec inc., à des fins de développement commercial un emplacement désigné et constitué du lot 1 179 373 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 526,20 mètres carrés ainsi que la bâtisse dessus érigée connue sous le nom d'édifice Rodier, située aux 912 à 932, rue Notre-Dame Ouest d'une superficie de 526,20 mètres carrés, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la somme de 930 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20 36 1164962010

CM17 0752

Conclure avec Aquam Spécialiste Aquatique inc. pour le groupe 2 (165 001,77 \$, taxes incluses) une entente-cadre collective d'une période de 36 mois, avec la possibilité de 2 prolongations de 12 mois chacune, pour l'acquisition et la livraison de produits chimiques et d'accessoires pour les piscines de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 17-15802 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0860;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

 1 - de conclure une entente-cadre, pour une période de 36 mois, avec 2 possibilités de prolongation de
 12 mois chacune, pour l'acquisition et la livraison de produits chimiques et d'accessoires pour les piscines de la Ville de Montréal;

- 2 d'accorder au seul soumissionnaire pour le groupe 2, Aquam Spécialiste Aquatique inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents d'appel d'offres public 17-15802, et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des unités requérantes, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.		
20.37 1177327001		

Approuver, aux mêmes conditions, une prolongation de 12 mois du contrat de la compagnie Coforce Inc. pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, soit du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, pour une somme maximale de 1 528 053 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0862;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'approuver, aux mêmes conditions, la prolongation de 12 mois du contrat accordé à Coforce inc. (CM14 0813), pour les services d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, soit du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, pour une somme maximale de 1 528 053 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.38 1175034004	

CM17 0754

Abroger la résolution CM17 0420 et résilier l'entente-cadre permanente no 1201725 intervenue avec Wolseley Canada inc. pour la fourniture sur demande de sellettes et de manchons, pour le réseau d'égout et d'aqueduc de la Ville de Montréal, à la suite de l'appel d'offres public 17-15867 / Conclure 4 ententes-cadres collectives avec St-Germain Égouts et Aqueducs inc., pour une période approximative de 28 mois, pour la fourniture sur demande de sellettes et de manchons, pour le réseau d'égout et d'aqueduc de la Ville de Montréal, à la suite de l'appel d'offres public 17-15867 (3 soum.) - Montant total estimé des ententes-cadres : 500 859,11 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0863;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

 1 - d'abroger la résolution CM17 0420 et de résilier l'entente-cadre permanente 1201725 convenue avec Wolseley Canada inc. pour la fourniture sur demande de sellettes et de manchons pour le réseau d'égout et d'aqueduc de la Ville de Montréal, à la suite de l'appel d'offres public 17-15867;

- 2 de conclure 4 ententes-cadres, d'une durée de 28 mois, à partir du 13 juin 2017 au 12 octobre 2019, assorti de 2 options de prolongation de 12 mois supplémentaires jusqu'au 12 octobre 2021, pour la fourniture sur demande de sellettes et de manchons pour le réseau d'égout et d'aqueduc de la Ville de Montréal;
- 3 d'accorder à St-Germain Égouts et Aqueducs inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour un montant total estimé à 500 859,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15867 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 4 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.39 1177360006

Approuver un projet d'acte par lequel La Fabrique de la Paroisse de Saint-Enfant-Jésus cède gratuitement à la Ville de Montréal, à des fins de rues, les lots 1 093 663, 1 093 664, 1 093 070, 1 093 012, 5 636 030 et au maintien d'un édicule le lot 5 583 420 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, moyennant la somme de 33 000 \$ plus les taxes applicables, et établit gratuitement sur sa propriété constituée d'une partie du lot 1 092 973 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, une servitude d'utilités publiques, le fonds servant ayant une superficie de 490,6 mètres carrés, situés au sud de la rue Notre-Dame Est et à l'est de la rue Saint-Jean-Baptiste en faveur d'un immeuble de la Ville de Montréal, lesquels immeubles sont situés dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0896;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le projet d'acte par lequel La Fabrique de La Paroisse de Saint-Enfant-Jésus :

- 1 cède gratuitement à la Ville de Montréal les lots 1 093 663, 1 093 664, 1 093 070, 1 093 012,
 5 636 030 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de rues, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte sans considération d'aucune nature;
- 2 cède le lot 5 583 420 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en faveur de la Ville de Montréal, à des fins de maintien d'un édicule selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte, le tout, pour le prix de 33 000 \$, plus les taxes applicables;
- 3 établit sur la partie du lot 1 092 973 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, montrée sur le plan S-135 Pointe-aux-Trembles préparé par Vincent Villeneuve arpenteur-géomètre le 31 octobre 2014 sous sa minute 143 lui appartenant, en faveur du lot 1 092 972 du même cadastre de la Ville de Montréal, une servitude d'utilités publiques, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte, le tout, sans considération d'aucune nature.
- 4 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.40 1174962004	

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0756

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Mme Isabel Santos, un terrain vacant d'une superficie de 401,4 mètres carrés, situé sur l'avenue Baldwin, au nord de l'avenue Chaumont, dans l'arrondissement d'Anjou, aux fins d'aménagement d'un stationnement public non tarifé, pour une somme de 215 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0895;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Mme Isabel Santos, un terrain vacant d'une superficie de 401,4 mètres carrés, situé du côté ouest de l'avenue Baldwin, au nord de l'avenue Chaumont, dans l'arrondissement d'Anjou, constitué du lot 1 111 898 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'aménagement d'un stationnement public non tarifé, pour la somme de 215 000 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1173778002

CM17 0757

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à M. Sylvain Bélanger, aux fins de transformation et/ou de construction, un emplacement constitué du lot 5 457 228 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 931,9 mètres carrés ainsi que la bâtisse érigée au 2, 45° Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, pour la somme de 553 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0899;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Sylvain Bélanger, aux fins de transformation résidentielle, un emplacement d'une superficie de 931,9 mètres carrés constitué du lot 5 457 228 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ainsi que la bâtisse érigée au 2, 45^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, pour la somme de 553 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte. Toutefois, l'acte de vente ne pourra pas être signé tant et aussi longtemps que la signature de l'acte d'annulation et de création de servitude relatif au dossier décisionnel 2164962001 ait été obtenue par toutes les parties concernées et mentionnées à l'acte;
- 2 d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à 9341-9554 Québec inc. deux immeubles contigus situés au 22-26, rue Notre-Dame Ouest et au 51-53, rue de Brésoles, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 1 375 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0898;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9341-9554 Québec inc., à des fins de transformation et/ou de construction, deux immeubles contigus situés au 22-26, rue Notre-Dame Ouest et au 51-53, rue de Brésoles, constitués des lots 1 181 218 et 1 181 220 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 588,2 mètres carrés et de 305,3 mètres carrés, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 1 375 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1174435003

CM17 0759

Accorder un contrat à Construction G-NESIS inc. pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire, dans l'avenue du Parc-Georges, entre les rues Fleury et Mont-Joli, dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 1 278 323,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres 1007 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0867;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'autoriser une dépense de 1 009 507,54 \$, taxes incluses, représentant 78,97 % du coût total du contrat, pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire, dans l'avenue du Parc-Georges, entre les rues Fleury et Mont-Joli, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction G-NESIS inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 193 323,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1007;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
Adopte a ranaminute.
20.44 1174383005
CM17 0760
Abroger la résolution CM16 0915 relativement au contrat accordé à Sintra inc. / Accorder un contrat à Les Excavations Super inc. pour des travaux de reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie, dans le boulevard LaSalle, entre la 6° Avenue et la 8° Avenue, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 946 900,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 481942 (11 soum.)
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0864;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
 1 - d'abroger la résolution CM16 0915 relative au contrat octroyé à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive- Sud) à la suite de l'appel d'offres public 427296;
2 - d'autoriser une dépense de 946 900,78 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le boulevard LaSalle, entre la 6 ^e Avenue et la 8 ^e Avenue, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
3 - d'accorder à Les Excavations Super inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 865 268,53 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public 481942;
4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage. —————
Adopté à l'unanimité.
20.45 1176152020
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (PCPR 2017) - Dépense totale de 6 551 744,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 332311 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0866;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 551 744,27 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 212 744,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332311;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.46 1177231036		

CM17 0762

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de M. Luigi Ficocelli, un terrain vacant situé entre la 4° Avenue et l'Autoroute 25, au nord de la 4° Rue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour fins de vente, pour la somme de 55 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0893;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Luigi Ficocelli, un terrain vague d'une superficie de 584,4 mètres carrés, situé au nord de la 4^e Rue et dans le quadrilatère formé par la 4^e Avenue, l'Autoroute 25 ainsi que les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 2 608 904 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 55 000 \$, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.47 1166037002		

Accorder un contrat à Construction GC-Merineau Itée, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage, dans le boulevard Champlain, la rue Lesage et la rue de l'Église, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 2 608 605,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 327501 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0868;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 608 605,12 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage, dans le boulevard Champlain, la rue Lesage et la rue de l'Église, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction GC-Merineau Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 410 759,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 327501;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.48 1177231043	Adopté à l'unanimité.		
	20.48 1177231043		

CM17 0764

Accorder un contrat à Services Infraspec inc. pour des travaux de réhabilitation de conduite d'égout par la technique de chemisage avec cure aux rayons ultraviolets, dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 386 975,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 333712 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0869;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'autoriser une dépense de 2 386 975,24 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduite d'égout par la technique de chemisage avec cure aux rayons ultraviolets, dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Services Infraspec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 336 975,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333712;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.49 1177231041		

Accorder un contrat à Les entreprises Michaudville inc. pour les travaux de reconstruction d'infrastructures de la rue Dorion, entre la rue Sherbrooke Est et la rue Gauthier - Dépense totale de 2 676 200 \$, taxes incluses - Appel d'offres public : DDTTP54-17-06 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0870;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 466 281,12 \$, taxes incluses, représentant 92,2 % du coût total du contrat, pour des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout, le remplacement de services et de reconstruction de chaussée et de trottoirs, dans la rue Dorion, entre la rue Sherbrooke Est et la rue Gauthier, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 482 200 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DDTTP54-17-06;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.						
20.50 1176441001						
À 16 h 25, M. Frant Popeanu.	z Benjamin qu -	iitte le fauteuil	présidentiel et c	cède sa place	à la conseillère	Magd
Il est proposé par	M. Francesco N	Miele				

appuyé par

M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0766

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Current, powered by GE, pour la fourniture de 85 000 luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue - Dépense totale de 18 456 220,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15727 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 0987;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 -	d'accorder à Current powered by GE., fournisseur ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction
	des critères de sélection préétablis, le contrat de fourniture de 85 000 luminaires DEL 3000K, aux prix
	de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 456 220,63 \$, taxes incluses, conformément
	aux documents de l'appel d'offres public 17-15727 et au tableau des prix reçus joint au dossier
	décisionnel;

3 - d'imputer cette dép	pense conforr	nément aux i	nformations fin	ancières insc	rites au doss	sier décisionr	nel
Un débat s'engage.	-						
Adopté à l'unanimité.							
20.51 1173113001							
CM17 0767	-						

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de la signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal - Dépense totale de 4 182 135,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-44001 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 0995;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 4 182 135,72 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 18 mois, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 281 164,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-44001;
- 4 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

n débat s'engage.
dopté à l'unanimité.
.52 1176947001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal - Dépense totale de 4 015 192,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-44002 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 0996;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 4 015 192,02 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 18 mois, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 190 104,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-44002;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

n débat s'engage.
dopté à l'unanimité.
).53 1176947002

CM17 0769

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal - Dépense totale de 12 595 139,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-44003 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 0997;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 12 595 139,59 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 18 mois, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 890 686,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-44003;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.54 1176947003
CM17 0770
Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
Accorder un contrat à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) pour la réalisation de travaux de terrassement et de décontamination de l'Esplanade Clark, dans le Quartier des Spectacles - Dépense totale de 3 571 700 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 402420 (4 soum.)
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 1000;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
2 - d'autoriser une dépense de 3 571 700 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de terrassement et de décontamination de l'Esplanade Clark du Quartier des Spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
3 - d'accorder à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 247 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 402420;
4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.55 1171009014
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.56 à 20.60 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie, dans divers arrondissements de la Ville de Montréal (PRCPR 2017) - Dépense totale de 7 564 119,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 334702 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 1002;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 7 564 119,23 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Verdun et de Ville-Marie (PRCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire Les Entrepreneurs Bucaro inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 222 619,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 334702;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

	—
Un débat s'engage.	

À 16 h 43, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.56 1177231050

CM17 0772

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Energère pour la gestion, la coordination et les installations de luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue - Dépense totale de 30 120 273,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16015 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 1010;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'autoriser une dépense de 30 120 273,99 \$, taxes incluses, pour des services de gestion, de coordination et d'installation de luminaires DEL 3000K dans le cadre du projet de conversion de l'éclairage de rue, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Energère, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 29 220 273,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16015;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Jn débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.57 1173113002
·

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue de Castelnau, de la rue du Mile End au boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 2 787 131,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 316401 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 1003;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'autoriser une dépense de 2 787 131,42 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans la rue de Castelnau, de la rue Mile End au boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant:
- 2- d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 511 631,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 316401;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.58 1177231056

Autoriser une dépense additionnelle de 175 314,49 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et des feux de circulation, pour la sécurisation de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du contrat accordé à Entrepreneurs Bucaro inc. (CM16 0737), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 173 236,23 \$ à 1 348 550,72 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 0989;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 175 314,49 \$, taxes incluses, afin de compléter les travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, pour la sécurisation de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Les Entrepreneurs Bucaro inc.(CM16 0737), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 173 236,23 \$ à 1 348 550,72 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.59 1177231060		

CM17 0775

Accorder un contrat à Excavations Gilbert Théorêt inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans la rue Montcalm, de la rue Robin à la rue Ontario, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 1 681 529,91 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 325601 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 1004;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'autoriser une dépense de 1 681 529,91 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans la rue Montcalm, de la rue Robin à la rue Ontario, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Excavations Gilbert Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 679 655,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 325601;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
20.60 1177231044
20.00 1177201044
À 17 h 02, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, suspend les travaux jusqu'à 19 h.



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 12 juin 2017 13 h

Séance tenue le mardi 13 juin 2017 – 19 h Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Alain Marcoux, Directeur général

M. Richard Ryan.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Benoit Dorais, M. Marc-André Gadoury, M. Guillaume Lavoie, M. Luis Miranda, M. Craig Sauvé et Mme Anne-Marie Sigouin.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Luc Ferrandez, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre et Mme Émilie Thuillier.

AUTRES PRÉSENCES:

Accorder un contrat à Entreprises Ventec inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie, dans la rue Baile, de la rue du Fort à la rue Saint-Mathieu, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 1 943 994,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 326801 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 0994;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 1 868 553,60 \$, taxes incluses, soit 96,12 % du coût total du contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Baile, de la rue du Fort à la rue Saint-Mathieu, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 d'accorder aux Entreprises Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 734 494,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 326801;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.61 1177231058		

CM17 0777

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, à des fins municipales, l'immeuble situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest, ainsi que le terrain vacant situé sur l'avenue Duluth Ouest, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une somme de 14 550 000 \$, plus les taxes applicables / Approuver l'intervention de la Ville au projet d'acte de servitudes entre le Centre Hospitalier de l'Université de Montréal et les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph / Approuver l'entente de services entre le Centre Hospitalier de l'Université de Montréal et la Ville / Ratifier les principes contenus dans la promesse bilatérale de vente et d'achat intervenue entre la Ville et les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, sauf quant aux délais qui n'ont pu être respectés et ratifier le contrat de services professionnels intervenu entre les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph et Fasken Martineau DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l., avec l'intervention de la Ville pour en accepter le bénéfice / Approuver une dépense de 14 450 000 \$, constituant le solde du prix de vente, payable à la signature de l'acte vente à l'ordre ou au nom de Fasken Martineau DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l., en fiducie / Ajuster la base budgétaire du SGPI de 1 500 000 \$ pour l'entretien de l'Immeuble à compter du 1er janvier 2019 / Approuver un projet de bail à court terme et un projet de bail à long terme en faveur des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 1018;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- d'approuver un projet d'acte de servitude par destination et de vente par lequel la Ville acquiert des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph l'immeuble avec les bâtiments dessus érigés situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest, constitué du lot 6 001 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ainsi que du lot 3 899 318 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur l'avenue Duluth Ouest, à des fins municipales, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une somme de 14 550 000 \$, plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

- 2- d'approuver, préalablement à la signature de l'acte de servitude par destination et de vente, un projet d'acte d'établissement et de reconnaissance de servitudes entre le Centre Hospitalier de l'Université de Montréal et les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, pour lequel la Ville agit comme intervenante, afin d'en accepter les termes et de prendre à sa charge les frais administratifs de l'acte, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'approuver un projet d'entente de services pour certains locaux du 209-251 avenue des Pins Ouest à Montréal (connu comme le Site Conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph) entre la Ville et le Centre Hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente de services;
- 4- de ratifier les principes contenus dans la promesse bilatérale de vente et d'achat intervenue entre la Ville et les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph le 6 mars 2017, sauf quant aux délais qui n'ont pu être respectés et de ratifier le contrat de services professionnels qui en découle, intervenu le 23 février 2017 entre les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph et Fasken Martineau DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l., avec l'intervention de la Ville pour en accepter le bénéfice;
- 5- d'approuver une dépense de 14 450 000 \$, constituant le solde du prix de vente, payable à la signature de l'acte vente à l'ordre ou au nom de Fasken Martineau DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l., en fiducie, pour et à l'acquis des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, tel que prévu à l'intervention du Service des finances;
- 6- d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) de 1 500 000 \$ pour l'entretien de l'Immeuble à compter du 1^{er} janvier 2019 et ce de manière récurrente;
- 7- d'approuver un projet de bail à court terme en faveur des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, débutant à la signature de l'acte de vente jusqu'au 31 mars 2019, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail à court terme;
- 8- d'approuver un projet de bail à long terme en faveur des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, débutant le 1^{er} avril 2019 jusqu'au 31 décembre 2038, avec une option de renouvellement de 5 ans, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail à long terme;
- 9- l'acquisition du site des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (RHSJ) par la Ville est conditionnelle à la renonciation par le CHUM à son droit de premier refus à l'égard de la propriété des RHSJ, le tout, conformément au projet d'acte joint à l'intervention de la Direction des Affaires civiles;
- 10- l'acquisition est également conditionnelle à la signature par le CHUM et les RHSJ de l'acte d'établissement et de reconnaissance de servitudes conformément au projet d'acte joint à l'intervention de la Direction des Affaires civiles;

11- d'imputer ces som	mes conformément a	ux informations f	inancières inscrite	s au dossier	décisionnel
Un débat s'engage.					

20.62 1174315002

CM17 0778

Adopté à l'unanimité.

Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles sur 39 lots situés du côté est et 17 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction / Autoriser une dépense maximale de 2 415 032,20 \$, taxes incluses, pour ces acquisitions

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 1019;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- i- Pour les parcelles situées au côté est du boulevard Pie-IX :
 - 1- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 1 412 770 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-26, joint au présent dossier décisionnel;
 - 2- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 1 412 769 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-27, joint au présent dossier décisionnel;
 - 3- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 412 072 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation 401060-0020-28, joint au présent dossier décisionnel;
 - 4- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 412 597 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-29, joint au présent dossier décisionnel:
 - 5- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, de 2 servitudes temporaires de construction sur une partie du lot 2 085 483 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-30, joint au présent dossier décisionnel;
 - 6- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 412 749 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-31, joint au présent dossier décisionnel;
 - 7- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 412 748 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation 401060-0020-32, joint au présent dossier décisionnel;
 - 8- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 412 593 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-33, joint au présent dossier décisionnel;
 - 9- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 5 520 782 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation 401060-0020-34, joint au présent dossier décisionnel;
 - 10- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 412 526 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation 401060-0020-35, joint au présent dossier décisionnel;
 - 11- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 5 305 589 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 plan d'expropriation 401060-0020-36, joint au présent dossier décisionnel:

- 12- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 412 529 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation 401060-0020-37, joint au présent dossier décisionnel, le tout conditionnellement à l'autorisation du gouvernement conformément à l'article 571 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV);
- 13- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 212 608 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-60, joint au présent dossier décisionnel;
- 14- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 212 614 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-59, joint au présent dossier décisionnel;
- 15- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 212 547 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-61, joint au présent dossier décisionnel:
- 16- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 212 548 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-67, joint au présent dossier décisionnel;
- 17- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 213 509 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-58, joint au présent dossier décisionnel, le tout conditionnellement à l'autorisation du gouvernement conformément à l'article 571 de la LCV;
- 18- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 213 510 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-57, joint au présent dossier décisionnel:
- 19- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 213 580 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation 401060-0020-56, joint au présent dossier décisionnel;
- 20- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 213 747 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-62, joint au présent dossier décisionnel, le tout conditionnellement à l'autorisation du gouvernement conformément à l'article 571 de la LCV;
- 21- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 213 730 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-55, joint au présent dossier décisionnel;
- 22- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 213 822 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-54, joint au présent dossier décisionnel;

- 23- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 215 223 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation 401060-0020-53, joint au présent dossier décisionnel;
- 24- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 214 692 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-52, joint au présent dossier décisionnel;
- 25- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 214 760 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-63, joint au présent dossier décisionnel:
- 26- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 214 885 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-51, joint au présent dossier décisionnel;
- 27- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 214 887 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation 401060-0020-50, joint au présent dossier décisionnel;
- 28- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 216 986 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-49, joint au présent dossier décisionnel;
- 29- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 216 987 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-48, joint au présent dossier décisionnel;
- 30- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 216 990 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation 401060-0020-47, joint au présent dossier décisionnel;
- 31- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 216 992 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan 401060-0020-46, joint au présent dossier décisionnel;
- 32- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 216 994 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan 401060-0020-45, joint au présent dossier décisionnel;
- 33- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 217 055 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation 401060-0020-44, joint au présent dossier décisionnel;
- 34- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, de parties du lot 2 217 078 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, de servitudes temporaires de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du feuillet 1/2 et articles 1 à 4 du feuillets 2/2 du plan d'expropriation 401060-0020-43, joint au présent dossier décisionnel;

- 35- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 784 712 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-42, joint au présent dossier décisionnel;
- 36- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 785 510 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-41, joint au présent dossier décisionnel;
- 37- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 786 029 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-40, joint au présent dossier décisionnel;
- 38- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 879 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-39, joint au présent dossier décisionnel, le tout conditionnellement à l'autorisation du gouvernement conformément à l'article 571 de la LCV;
- 39- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 882 463 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-38, joint au présent dossier décisionnel;
- ii- Pour les parcelles situées au côté ouest du boulevard Pie-IX :
 - 1- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 4 711 805 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-73, joint au présent dossier décisionnel, le tout conditionnellement à l'autorisation du gouvernement conformément à l'article 571 de la LCV;
 - 2- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, de 2 servitudes temporaires de construction sur une partie du lot 2 212 484 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-74, joint au présent dossier décisionnel;
 - 3- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 212 485 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-68, joint au présent dossier décisionnel;
 - 4- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 212 543 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-69, joint au présent dossier décisionnel:
 - 5- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 217 294 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-75, joint au présent dossier décisionnel;
 - 6- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, de 2 servitudes temporaires de construction sur une partie du lot 2 213 438 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-76, joint au présent dossier décisionnel;

- 7- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 213 729 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-64, joint au présent dossier décisionnel:
- 8- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 213 727 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-77, joint au présent dossier décisionnel;
- 9- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 213 815 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-65, joint au présent dossier décisionnel:
- 10- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, de 2 servitudes temporaires de construction sur une partie du lot 2 213 985 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-66, joint au présent dossier décisionnel;
- 11- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, de 2 servitudes temporaires de construction sur une partie du lot 2 214 032 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-70, joint au présent dossier décisionnel;
- 12- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 215 104 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-71, joint au présent dossier décisionnel;
- 13- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, de 2 servitudes temporaires de construction sur une partie du lot 2 214 579 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-78, joint au présent dossier décisionnel:
- 14- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 217 040 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-79, joint au présent dossier décisionnel;
- 15- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 217 043 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-80, joint au présent dossier décisionnel;
- 16- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 217 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-81, joint au présent dossier décisionnel;
- 17- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 217 070 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-72, joint au présent dossier décisionnel;
- iii- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- iv- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et le chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant;

- v- d'autoriser la dépense maximale de 2 415 032,20 \$, taxes incluses, pour ces acquisitions;
- vi- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.63 1177310003

CM17 0779

Approuver un projet d'addenda modifiant la convention entre la Ville de Montréal et Solidarité Mercier-Est réduisant la contribution à verser pour la réalisation du projet « Revitalisation de l'entrée du quartier Mercier-Est », de 283 100 \$ à 133 500 \$ - Approuver un budget additionnel en revenus et dépenses (affectation aux activités d'immobilisation) d'un montant de 119 600 \$ - Autoriser le virement de 283 100 \$ à l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en provenance du chapitre corporatif

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 1021;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention entre la Ville et Solidarité Mercier-Est réduisant la contribution à verser de 283 100 \$ pour la réalisation du projet de revitalisation de l'entrée de quartier Mercier-Est, la portant ainsi à 133 500 \$;
- 2- de recevoir de la part de l'organisme un montant de 119 600 \$ à titre de revenu;
- 3- d'approuver un budget additionnel des revenus et des dépenses de 119 600 \$ (affectation aux activités d'immobilisation);
- 4- d'autoriser un virement de 283 100 \$ vers l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en provenance du chapitre corporatif;
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté a	à l'una	nimité.
----------	---------	---------

20.64 1145917007

CM17 0780

Résilier le contrat accordé à Construction Cyvex inc. (CM17 0777) pour la reconstruction des égouts unitaires (côtés nord et sud), dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, du boulevard Décarie à l'avenue Bonavista, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 1 047 321,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 289001 (10 soum.) / Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, incluant des travaux sur le réseau de Bell et de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, du boulevard Décarie à l'avenue Bonavista, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 10 849 378,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 289002 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 0990;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 de résilier le contrat accordé à Construction Cyvex inc. (CM15 0777) pour la reconstruction des égouts unitaires (côtés nord et sud) dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, du boulevard Décarie à l'avenue Bonavista, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce à la suite de l'appel d'offres public 289001;
- 2 d'autoriser une dépense de 10 849 378,31 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, du boulevard Décarie à l'avenue Bonavista, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 477 823,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 289002 ;
- 4 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.	

Le leader de l'opposition officielle, M. François Limoges, soulève une question de privilège et demande au conseiller Lionel Perez d'éviter l'utilisation du mot « honte » dans son droit de réplique en réponse aux questionnements soulevés lors de son intervention. Le conseiller Perez indique qu'il tente simplement de rétablir les faits.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, invite le conseiller Perez à poursuivre son droit de réplique.

·	_
Le débat se poursuit	-
Adopté à l'unanimité	
20.65 1177231035	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins d	'étude, les articles 20.66 à 20.70 de l'ordre du jour

CM17 0781

Adopté à l'unanimité.

Approuver un projet de quatrième amendement à la convention de prêt intervenue entre la Ville et Technoparc Montréal par lequel Technoparc reconnaît être endetté envers la Ville (arrondissement de Saint-Laurent) d'une somme de 1 543 000 \$, représentant des coûts d'expropriation assumés par l'ancienne Ville de Saint-Laurent de 1992 à 1999

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 1013;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser un projet de quatrième amendement à la convention de prêt intervenue entre la Ville et Technoparc Montréal par lequel Technoparc reconnaît être endetté envers la Ville (arrondissement de Saint-Laurent) d'un montant de 1 543 000 \$, représentant des coûts d'expropriation assumés par l'ancienne Ville de Saint-Laurent de 1992 à 1999;
- 2- de renouveler la convention de prêt jusqu'au 31 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.	
20.66 1172431001	

CM17 0782

Approuver un projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de 9160-7580 Québec inc., des locaux d'une superficie approximative de 41 071 pieds carrés, situés au rez-de-chaussée et au 4^e étage du 3565, rue Jarry Est, à des fins de bureaux, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1er avril 2017, moyennant un loyer total de 3 293 641,41 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 1020;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- d'approuver un projet de convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 9160-7580 Québec inc., à des fins de bureaux, des locaux d'une superficie d'environ 41 070 pieds carrés, au rez-de-chaussée et au 4^e étage de l'immeuble situé au 3565, rue Jarry Est, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1^{er} avril 2017, moyennant un loyer total de 3 293 641,41 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CM17 0783

Accorder un contrat de gré à gré à Acceo Solutions inc., fournisseur exclusif, pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik, ainsi que pour l'extension fonctionnelle de la solution, pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2019, pour une somme maximale de 958 150,74 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 41 245,42 \$ pour 2018 et les exercices subséquents

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 0982;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat de gré à gré entre la Ville et ACCEO Solutions inc., pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik ainsi que pour l'extension fonctionnelle de la solution, pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2019, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 958 150,74 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 16 mai 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat:
- 2 d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des technologies de l'information (STI) d'un montant de 41 245,42 \$, à compter de 2018;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.68 1176469002		

Accorder un soutien financier de 600 000 \$, taxes incluses, à la Maison du développement durable, soit un montant de 150 000 \$ annuellement, pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020, afin de contribuer au volet mobilisation citoyenne du plan Montréal durable 2016-2020 / Autoriser un virement budgétaire de 150 000 \$, pour 2017, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau du développement durable et les ajustements à la base budgétaire pour les années 2018, 2019 et 2020, d'un montant de 150 000 \$ par année, au Bureau du développement durable / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 1025;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'accorder un soutien financier de 600 000 \$, taxes incluses, à la Maison du développement durable pour la réalisation d'activités, dans le cadre du volet mobilisation citoyenne du plan Montréal durable 2016-2020 et d'autoriser le versement de ce montant comme suit :
 - un montant de 150 000 \$ payable à la signature de la convention, en 2017;
 - un montant de 75 000 \$ payable le 31 janvier 2018 et un autre montant de 75 000 \$ payable le1^{er} juin 2018;
 - un montant de 75 000 \$ payable le 31 janvier 2019 et un autre montant de 75 000 \$ payable le 1^{er} juin 2019;
 - un montant de 75 000 \$ payable le 31 janvier 2020, un autre montant de 50 000 \$ payable le 1^{er} juin 2020 et un dernier montant de 25 000 \$ payable le 15 décembre 2020;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'autoriser un virement budgétaire de 150 000 \$ pour 2017 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau du développement durable;
- 4 d'autoriser les ajustements à la base budgétaire pour les années 2018, 2019, 2020, d'un montant de 150 000 \$ par année, au Bureau du développement durable;
- 5 de mandater le Bureau du développement durable pour le suivi et la gestion de cette convention
- 6 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.69 1174864001		

Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à Tour TDC Développements inc., aux fins d'assemblage, deux lots d'une superficie totale de 592,8 mètres carrés, situés au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues Jean-D'Estrées et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 2 297 100 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public les lots 1 852 946 et 5 830 806 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 1027;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de fermer et retirer du domaine public les lots 1 852 946 et 5 830 806 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Tour TDC Développements inc., aux fins d'assemblage, un terrain d'une superficie de 592,8 mètres carrés, situé entre les rues Jean-D'Estrées et de la Montagne, au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 1 852 946 et 5 830 806 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 2 297 100 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimite	é.
20.70 1161368016	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.71 à 20.74 de l'ordre du jou
Adopté à l'unanimit	é.

CM17 0786

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Expérience collective, du 15 juin jusqu'au 9 octobre 2017, pour le site de l'événement « Village éphémère », un terrain connu sous le nom 50-150 Louvain Ouest, situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain ouest et de l'avenue de l'Esplanade, constitué d'une partie du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 4 180 mètres carrés, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à titre gratuit

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 1026;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue, à titre gratuit, à Expérience collective, afin d'y aménager le site lors de la tenue de l'événement « Village éphémère », du 15 juin jusqu'au 9 octobre 2017, un terrain connu sous le nom 50-150, rue de Louvain Ouest, situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie approximative de 4 170 mètres carrés, constitué d'une partie du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.	
20.71 1170515001	

CM17 0787

Accorder un soutien financier additionnel de 650 000 \$ à l'OBNL Congrès Metropolis 2017, remboursable à la Ville, en tout ou en partie par ce dernier, à compter de la date où il aura effectivement encaissé un revenu de trois millions deux cent milles dollars incluant le versement de la Ville de 650 000 \$, pour lui permettre d'organiser le congrès Metropolis à Montréal en 2017 - Autoriser un virement budgétaire non récurrent de 650 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau des relations internationales / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 1030;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- d'accorder un soutien financier additionnel de 650 000 \$ à l'OBNL Congrès Metropolis 2017, remboursable à la Ville, en tout ou en partie, à compter de la date où il aura effectivement encaissé un revenu de trois millions deux cent milles dollars, incluant le versement de la Ville de 650 000 \$ pour lui permettre d'organiser le congrès Metropolis à Montréal en 2017;
- 2- d'approuver un projet d'amendement à la convention intervenue entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier additionnel;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire non récurrent de 650 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau des relations internationales;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.72 1177044002

CM17 0788

Accorder un contrat à 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade) pour des travaux de construction d'un hangar sous le pont d'étagement Rockland, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 1 244 693,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 305202 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 1024;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 244 693,80 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction d'un hangar sous le pont d'étagement Rockland, dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à 9140- 2594 Québec inc.(Construction Arcade), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 199 522,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 305202;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.73 1177091003		

CM17 0789

Accorder un soutien financier de 250 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour la réalisation de travaux d'aménagement du parvis au pourtour de l'édicule du métro Jarry, dans le cadre du réaménagement de la rue Jarry / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 1029;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

- 1- d'accorder un soutien financier de 250 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la réalisation de travaux d'aménagement du parvis au pourtour de l'édicule du métro Jarry, dans le cadre du réaménagement de la rue Jarry;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.74 1171637001	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie pour la prise en charge de la conception, de la coordination et de la réalisation des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares uniquement, dans le cadre de la mise en œuvre du PPU, laquelle phase est décrite au sommaire décisionnel, le tout sous condition de l'approbation de la géométrie et de l'aménagement par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports préalable à la réalisation des travaux, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0940;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter l'offre de l'arrondissement de Ville-Marie pour la prise en charge de la conception, de la coordination et de la réalisation des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares uniquement, dans le cadre de la mise en œuvre du PPU, laquelle phase est décrite au sommaire décisionnel, le tout sous condition de l'approbation de la géométrie et de l'aménagement par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports préalable à la réalisation des travaux, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.	
30.01 1176086003	

CM17 0791

Accepter selon l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord de lui fournir, pour l'année 2017, les services pour les activités d'entretien planifié utilisées à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement ainsi que de la patinoire extérieure située sur son territoire, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0941;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour l'année 2017, selon l'entente de service, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure située sur son territoire, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.		
30.02 1176841001		

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0943;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018), pour l'année 2017, et d'autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adopté à l'unanimité.
30.03 1171158004

CM17 0793

Offrir au conseil d'arrondissement de Lachine de lui fournir, selon l'offre de services proposée, les services de conseil et de soutien en matière de ressources humaines, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* - Autoriser un virement budgétaire de 199 703 \$ pour la prise en charge de la fourniture et la gestion du personnel dédié à l'activité des ressources humaines, pour l'année 2017, en provenance de l'arrondissement de Lachine vers le Service des Ressources Humaines et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2018, pour un montant de 305 815 \$ - Autoriser le transfert de deux postes permanents de l'arrondissement de Lachine vers le Service des Ressources Humaines pour la prise en charge de la gestion du personnel dédié à l'activité des ressources humaines

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 1032;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'offrir au conseil d'arrondissement de Lachine de lui fournir, selon l'offre de services proposée, des services de conseil et de soutien en matière de ressources humaines, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;
- 2 d'autoriser un virement budgétaire de 199 703 \$ pour la prise en charge de la fourniture et la gestion du personnel dédié à l'activité des ressources humaines, pour l'année 2017, en provenance de l'arrondissement de Lachine vers le Service des ressources humaines et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2018, pour un montant de 305 815 \$;
- 3 d'autoriser le transfert de deux postes permanents de l'arrondissement de Lachine vers le Service des ressources humaines pour la prise en charge de la gestion du personnel dédié à l'activité des ressources humaines, et ce, à compter de l'acceptation de la présente résolution par le conseil d'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.		
30.04 1176096001		

Autoriser le report au 15 février 2018 de l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5 M\$ et industrielles, déposées avant le 1^{er} mai 2017 à l'encontre des rôles triennaux 2017

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2015 par sa résolution CE17 1033;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le report au 15 février 2018 de l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5 M\$ et industrielles, déposées avant le 1er mai 2017 à l'encontre des rôles triennaux 2017.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences :	Tous les membres présents de l'opposition officielle
30.05 1173052002	

CM17 0795

Adopter la Politique de développement culturel 2017-2022 intitulée : « Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 1038;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

tulée « Conjuguer la créativité et

d'adopter la Politique l'expérience culturelle d		
Un débat s'engage.		
Adopté à l'unanimité.		
30.06 1176307003		

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures incluant les prérequis et les ouvrages de surdimensionnement nécessaires à la réalisation de nouveaux projets immobiliers

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures incluant les prérequis et les ouvrages de surdimensionnement nécessaires à la réalisation de nouveaux projets immobiliers », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1164360001		
		

CM17 0797

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement de parcs (16-057)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement de parcs (16-057) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
41.02 1176192002	

CM17 0798

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1175075003			

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1171698002	

CM17 0800

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 13 600 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructure et d'aménagement du domaine public dans le cadre du projet de la rue Peel, entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 600 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructure et d'aménagement du domaine public dans le cadre du projet de la rue Peel, entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1176086005	

CM17 0801

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 155 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 155 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1173690003	
	·

CM17 0802

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 198 000 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 198 000 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1173690004		

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et au sud-est du boulevard René-Lévesque Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et au sud-est du boulevard René-Lévesque Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1174501005	

CM17 0804

Avis de motion - Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1171180001	

CM17 0805

Avis de motion - Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.10 1176688005	

CM17 0806

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.11 1170746001	

Avis de motion - Règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.12 1170112003	3		

CM17 0808

Avis de motion - Règlement sur les calèches

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur les calèches », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.13 1173200002		

CM17 0809

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 (16-032)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 (16-032) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.14 1170387004	

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 7 125 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 125 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.15 1173962001	

CM17 0811

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné pare monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.16 1173599002	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour
Adopté à l'unanimit	é.

CM17 0812

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 23 450 000 \$ pour le financement d'acquisitions immobilières stratégiques

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 23 450 000 \$ pour le financement d'acquisitions immobilières stratégiques a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017, par sa résolution CE17 0740;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 23 450 000 \$ pour le financement d'acquisitions immobilières stratégiques », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1175950001

Règlement 17-067

CM17 0813

Adoption - Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art

Attendu qu'une copie du Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017, par sa résolution CE17 0736

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1171361002

Règlement 17-068

CM17 0814

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 350 000 \$ pour financer la réalisation d'une œuvre d'art public à être installée sur la jetée Alexandra

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 1 350 000 \$ pour financer la réalisation d'une œuvre d'art public à être installée sur la jetée Alexandra a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017, par sa résolution CE17 0741;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 350 000 \$ pour financer la réalisation d'une œuvre d'art public à être installée sur la jetée Alexandra », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.
42.03 1170552004
Règlement 17-069

CM17 0815
Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 950 000 \$ afin de financer les travaux de réalisation du projet expérimental de toiture végétalisée sur l'édifice Louis-Charland
Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 1 950 000 \$ afin de financer les travaux de réalisation du projet expérimental de toiture végétalisée sur l'édifice Louis-Charland a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;
Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> , avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;
Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017, par sa résolution CE17 0742;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 950 000 \$ afin de financer les travaux de réalisation du projet expérimental de toiture végétalisée sur l'édifice Louis-Charland », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
Adopté à l'unanimité.
42.04 1176688006
Règlement 17-070
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 44.01 à 44.05 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

À 19 h 15, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Magda Popeanu.

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte des densités dans le secteur de l'église Sainte-Colette »

Attendu qu'à sa séance du 13 mars 2017, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte des affectations du sol et la carte des densités dans le secteur de l'église Ste-Colette;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement par sa résolution CA17 10 148;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 2 mai 2017, à 18 h 30, au 11155, avenue Hébert, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte des affectations du sol et la carte des densités dans le secteur de l'église Ste-Colette a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017, par sa résolution CE17 0957;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte des densités dans le secteur de l'église Sainte-Colette »;

Adopté à l'unanimité.

44.01 1170576012

Règlement 04-047-188

CM17 0817

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la note rattachée au secteur 12-T4 pour que la réglementation puisse permettre également la construction d'un bâtiment d'infrastructures publiques dans le secteur, malgré les paramètres de la densité de construction, dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles

Attendu qu'à sa séance du 2 mai 2017, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la note rattachée au secteur 12-T4 afin que la réglementation puisse permettre également la construction d'un bâtiment d'infrastructures publiques dans le secteur, malgré les paramètres de la densité de construction dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 23 mai 2017, à 19 h, à la mairie de l'arrondissement du Sud-Ouest, située au 815, rue Bel-Air, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la note rattachée au secteur 12-T4 afin que la réglementation puisse permettre également la construction d'un bâtiment d'infrastructures publiques dans le secteur, malgré les paramètres de la densité de construction dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017, par sa résolution CE17 0958;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la note rattachée au secteur 12-T4 afin que la réglementation puisse permettre également la construction d'un bâtiment d'infrastructures publiques dans le secteur, malgré les paramètres de la densité de construction dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles.

Adopté à l'unanimité.

44.02 1177580004

Règlement 04-047-189

CM17 0818

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord

Vu la résolution CM16 1288 de l'assemblée du conseil municipal du 21 novembre 2016, adoptant comme projet de règlement P-04-047-175 le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord:

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) les 15 février et 14 mars 2017, tel qu'il appert dans son rapport en date du 10 mai 2017;

Attendu que le conseil a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de l'assemblée du 12 juin 2017, par sa résolution CM17 0651;

Attendu qu'à la suite à ces assemblées de consultation publique des modifications ont été apportées au projet de règlement P-04-047-175;

Attendu qu'une copie du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017, par sa résolution CE17 1047;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord.

Un débat s'engage.

La conseillère Laurence Lavigne Lalonde informe le président du conseil qu'elle souhaite déposer trois amendements à l'article 44.03 présentement sous étude.

À 19 h 49, la vice-présidente du conseil, Mme Magda Popeanu, suspend la séance afin de permettre la distribution des amendements aux membres.

À 19 h 52, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, reprend le fauteuil présidentiel.

À 19 h 58, le conseil reprend ses travaux.

Le conseiller Réal Ménard soulève une question de privilège exprimant son étonnement face à ces propositions d'amendement déposées séance tenante et déplore le fait que ces demandes d'amendements n'aient pas été distribuées avant étant donné l'importance de ce dossier.

Le président du conseil indique au conseiller Réal Ménard qu'il ne reconnaît pas sa question de privilège.

Le leader de la majorité, M. Miele, prend la parole pour informer l'assemblée que, conformément à l'article 91 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), tout amendement proposé à un projet de règlement peut requérir l'avis de la Direction du contentieux sur la validité juridique de l'amendement proposé. Ce qui reporterait l'étude ou l'adoption du projet de règlement à une phase ou une séance ultérieure.

AMENDEMENT 1

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par M. Éric Alan Caldwell

d'apporter un amendement à l'article 44.03 afin de modifier la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » de l'article 13, chapitre 14 de la partie II de ce plan d'urbanisme par la carte jointe en annexe 10 au présent règlement.

Annexe 10 - Carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » - Arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve, avec la modification proposée à la densité de construction pour un lot, soit de rapatrier ce lot sous le secteur 14.07 sur la carte permettant ainsi pour ce dernier une densité de construction de 2 à 6 étages.



Le président invite les élus à se prononcer sur la recevabilité de l'amendement proposé.

Le leader de la majorité. M. Francesco Miele, indique au président que les membres de son parti n'entendent pas débattre sur la recevabilité des amendements et, qu'en conséquence, le président peut inviter les élus à débattre des amendements.

Un débat s'engage sur la première proposition d'amendement à la carte 3.1.2 de la conseillère Lavigne Lalonde et du conseiller Caldwell.

Le conseiller Marvin Rotrand demande si le leader de la majorité a bien invoqué l'article 91 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) lors de son intervention car si tel est le cas, l'étude ou l'adoption du projet de règlement serait immédiatement reportée à une phase ou une séance ultérieure. Le leader de la majorité explique qu'il ne voulait qu'informer l'assemblée de cette procédure et qu'il n'a pas invoqué cet article comme tel.

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendement à la carte 3.1.2 de la conseillère Lavigne Lalonde et du conseiller Caldwell.

La conseillère Lavigne Lalonde utilise son droit de réplique sur sa proposition d'amendement.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement à la carte 3.1.2 de la conseillère Lavigne Lalonde et du conseiller Caldwell.

Le président du conseil met aux voix la proposition d'amendement et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 14 Contre : 41

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement à la carte 3.1.2 de la conseillère Lavigne Lalonde et du conseiller Caldwell rejetée à la majorité des voix.

Le débat reprend sur l'article 44.03

AMENDEMENT 2

Il est proposé par M. Éric Alan Caldwell

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

d'apporter un deuxième amendement à l'article 44.03 afin de remplacer, à la page 51 du règlement, le paragraphe se lisant comme suit « Viser la réalisation d'au moins 15 % de logements sociaux et communautaires et 15 % de logements abordables dans ce secteur, notamment par l'application de la Stratégie d'inclusion de logements abordables » par le suivant : « S'assurer que les projets résidentiels comportent au moins 15 % de logements sociaux et communautaires et 15 % de logements abordables dans ce secteur, notamment par l'application de la Stratégie d'inclusion de logements abordables ».

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement du conseiller Caldwell et de la conseillère Lavigne Lalonde à l'effet de remplacer un paragraphe à la page 51 du règlement.

Le conseiller Caldwell utilise son droit de réplique sur sa proposition d'amendement.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement du conseiller Caldwell et de la conseillère Lavigne Lalonde à l'effet de remplacer un paragraphe à la page 51 du règlement.

Le président du conseil met aux voix la deuxième proposition d'amendement et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 14 Contre : 41

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement du conseiller Caldwell et de la conseillère Lavigne Lalonde à l'effet de remplacer un paragraphe à la page 51 du règlement, rejetée à la majorité des voix.

Le débat reprend sur l'article 44.03

AMENDEMENT 3

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par M. Éric Alan Caldwell

d'apporter un troisième amendement à l'article 44.03 afin de retirer, à la page 63, les mots « Réaménagement du boulevard de l'Assomption » sous les mots « Moyen terme – horizon 2025 » pour l'ajouter sous les mots « Court Terme – horizon 2020 ». Il est également proposé d'ajouter, sous les mots « Court Terme – horizon 2020 » toujours à la page 63, les mots « Aménagement d'un lien cyclable sécuritaire Nord-Sud »

Un débat s'engage sur la troisième proposition d'amendement de la conseillère Lavigne Lalonde et du conseiller Caldwell à l'effet d'apporter des modifications à la page 63 du règlement.

Du consentement unanime des membres présents, il a été convenu de reconduire sur le troisième amendement, le même résultat de vote que ceux obtenus sur les deux premiers amendements, à savoir :

En faveur : 14 Contre : 41

Le président du conseil déclare la troisième proposition d'amendement de la conseillère Lavigne Lalonde et du conseiller Caldwell à l'effet d'apporter des modifications à la page 63 du règlement, rejetée à la majorité des voix.

Le président du conseil met aux voix l'article 44.03 et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

44.03 1167400001

Règlement 04-047-175

CM17 0819

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal »

Vu la résolution CM17 0498 de l'assemblée du conseil municipal du 24 avril 2017 adoptant comme projet de règlement P-17-055 le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal »;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue le 24 mai 2017, à 19 h, à la salle 202 de l'édifice Lucien-Saulnier située au 155, rue Notre-Dame Est, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'à la suite de cette assemblée de consultation publique des modifications ont été apportées au projet de règlement P-17-055;

Attendu qu'une copie du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017, par sa résolution CE17 1051;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal ».

Un débat s'engage.

Le conseiller Éric Alan Caldwell soulève une question de privilège à l'endroit du conseiller Russell Copeman qui a dit douter de sa compréhension du règlement, et l'informe qu'il a fait la lecture du règlement et qu'il a bien compris le dossier dont il est question.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Tous les membres présents de l'opposition officielle

44.04 1166968004

Règlement 17-055

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rues Tupper et du Sussex »

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) » et son Document complémentaire quant la l'affectation et la hauteur maximale

Vu la résolution CM16 1491 de l'assemblée du conseil municipal du 19 décembre 2016, adoptant comme projet de règlement P-16-082 le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rues Tupper et Sussex »;

Vu la résolution CM16 1491 de l'assemblée du conseil municipal du 19 décembre 2016, adoptant comme projet de règlement P-04-047-178 le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et son document complémentaire quant à l'affectation et la hauteur maximale;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ces projets de règlements ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) les 21 février et 20 et 21 mars 2017, tel qu'il appert dans son rapport en date du 17 mai 2017;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de l'assemblée du 12 juin 2017, par sa résolution CM17 0652;

Attendu qu'à la suite à ces assemblées de consultation publique des modifications ont été apportées au projet de règlement P-16-082;

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rues Tupper et Sussex et qu'une copie du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et son document complémentaire quant à l'affectation et la hauteur maximale ont été distribuées aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu les règlements et renoncer à leur lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés aux règlements et au sommaire décisionnel:

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017, par sa résolution CE17 1053;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rues Tupper et du Sussex »;
- 2- d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et son document complémentaire quant à l'affectation et la hauteur maximale.

Un débat s'engage.

Le maire, M. Denis Coderre, soulève une question de privilège concernant l'attitude de la leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Laurence Lavigne Lalonde, lors de l'exercice du droit de réplique du conseiller Richard Bergeron.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, invite le conseiller Bergeron à poursuivre son intervention.

Le débat se poursu	uit.
Adopté à la majorit	é des voix.
Dissidences :	Tous les membres présents de l'opposition officielle
44.05 1164869005	
	Règlement 16-082 Règlement 04-047-178
CM17 0821	
Nommer la rue Vi	ola-Desmond dans l'arrondissement de LaSalle
Vu la recommanda	tion du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0969;
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Denis Coderre Mme Manon Barbe Mme Manon Gauthier
Et résolu :	
l'ouest de l'avenue	Viola-Desmond » la nouvelle voie située entre le boulevard Newman et la rue Allard, li Irwin, constituée du lot 4 760 623 du cadastre du Québec, circonscription foncière de rondissement de LaSalle.
Un débat s'engage	
Adopté à l'unanimi	té.
46.01 1174521008	
CM17 0822	
	nenade Marie-Victoire-Du Sault dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0970;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Réal Ménard

Mme Marie Cinq-Mars Mme Manon Gauthier

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1174521010

CM17 0823

Nommer le parc de La Presse dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0968;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de nommer « parc de La Presse » le parc ayant fait l'objet d'une promesse de donation par l'entreprise Power Corporation du Canada, situé du côté est de la côte de la Place-d'Armes, entre la rue Saint-Antoine Ouest et la ruelle des Fortifications, sur une partie de lot 1 180 838 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1174521007

CM17 0824

Nomination de la vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 1035;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer Mme Micheline Van-Erum à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) pour un mandat de 4 ans.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1177615001

Article 65.01

Motion de l'opposition officielle visant à ce que toutes les consultations publiques obtenues par droit d'initiative soient confiées à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

La conseillère Laurence Lavigne Lalonde, avec le consentement unanime des membres du conseil présents, retire la motion conformément à l'article 88 du Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

Article 65.02

Motion de Vrai changement pour Montréal pour la suspension de tout développement dans l'Anse-à-l'Orme et l'évaluation d'une politique d'acquisition de terrains inondables

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, indique que l'article 65.02 est retiré en l'absence du proposeur de la motion, et ce, conformément à l'article 32 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

À 21 h 15, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

Frantz Benjamin
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
MAIRE

ANNEXE - Article 7.05

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2013 - 2017 Conseillers municipaux - 2017 Le 12 juin 2017

Black, Christine.